Le BULLETIN

DU BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR

Numéro mensuel 8 | Juillet 2019

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

GROUPE AFRIQUE II

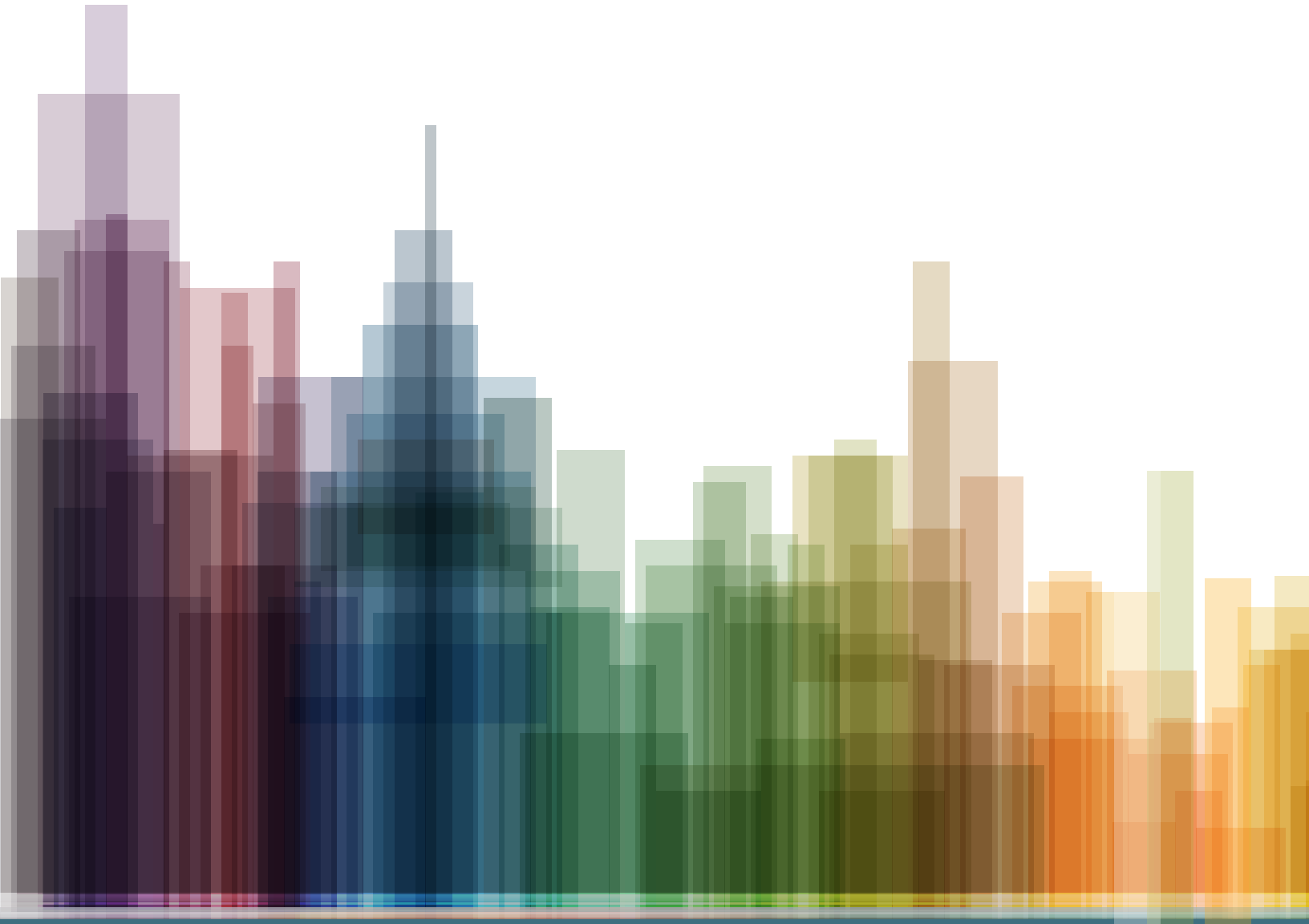

SOMMAIRE

Avant-propos 1

Accès à l'énergie en Afrique : État des lieux 2

Pools énergétiques en Afrique 7

Rôle du secteur privé 10

Nachtigal : Un modèle de PPP dans le secteur énergie 11

Interview de Mme Kanny DIALLO, Ministre du Plan et du Développement économique de la Guinée, Gouverneur de la Banque mondiale 13

Relations du Bureau avec nos pays

- Cabo Verde 17
- Togo 19
- Cameroun 22

Projets approuvés par le Conseil d'administration de la Banque mondiale 25

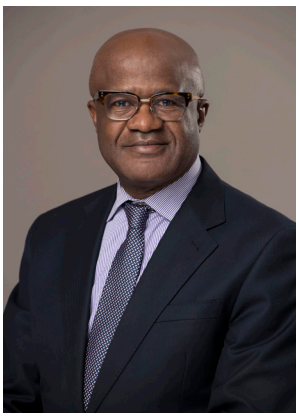

Jean-Claude TCHATCHOUANG

AVANT-PROPOS

Chaque année, le « *Africa Energy Forum* » attire environ 2.000 participants qui débattent du financement et du développement des projets énergétiques en Afrique. Cette année, ce forum, le 21e du genre, s'est tenu à Lisbonne au Portugal, du 11 au 14 juin 2019. Le but du « *Africa Energy Forum* » est de mettre en contact les acteurs clés du secteur de l'énergie afin de stimuler le développement de projets énergétiques et d'électrifier le continent plus rapidement. Pour l'édition de cette année, les participants venaient de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, du Burkina Faso, de Cabo Verde, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Ghana, de la Guinée Bissau, du Kenya, de Malawi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de São Tomé-et-Principe, de la Tunisie, et du Zimbabwe.

Ce forum s'est tenu dans un contexte marqué par la complexité des défis liés à l'accès à l'électricité. Il a démontré le fait que le relèvement des défis de l'accès à l'électricité constitue un enjeu de taille pour réaliser la transformation structurelle des économies africaines et améliorer la qualité de vie des populations. Malgré son potentiel énergétique élevé, notre continent présente un déficit énergétique important et la nécessité d'un développement des politiques en matière d'accès à l'électricité en Afrique occupe de plus en plus les devants de la scène tant au niveau régional qu'international.

En outre, un certain nombre de rapports récents notamment de la Banque mondiale et des Nations Unies apportent des éléments nouveaux pour une meilleure définition des politiques liées à l'énergie. En conséquence, j'ai voulu consacrer ce numéro du Bulletin à ce thème afin de mettre en lumière les facteurs à la base du déficit énergétique en Afrique, les potentiels dont regorge le continent en la matière, mais aussi les actions en cours sur le contient pour relever ce défi majeur.

Il est important de souligner que l'électricité et l'énergie en général jouent un rôle fondamental dans le développement durable et la réduction de la pauvreté. En effet, l'accès à l'électricité conditionne fortement la disponibilité des services essentiels tels que les soins de santé, l'approvisionnement en eau potable, ou encore la sécurité des populations. L'accès à l'électricité permet également de promouvoir des modes de cuisson non polluants, dont les bénéfices sanitaires et environnementaux ont été prouvés. Au-delà de l'amélioration de l'accès aux services de base, un approvisionnement fiable, suffisant et stable en énergie est une condition indispensable au développement de plusieurs secteurs d'activités. L'amélioration de la productivité agricole, le développement de l'industrie manufacturière ou encore l'amélioration des échanges avec l'extérieur sont tous tributaires de l'accès à l'énergie. Cette dépendance des économies vis-à-vis de l'accès à l'électricité est clairement illustrée par le manque à gagner occasionné par le déficit en énergie du continent africain, qui selon la Banque Africaine de Développement équivaudrait à 2 % de son PIB.

Le système énergétique mondial bénéficie d'une transformation majeure, avec des énergies renouvelables qui jouent un rôle de plus en plus important. L'accès à l'énergie dans le monde s'est également sensiblement amélioré depuis quelques années. Selon le rapport *Tracking SDG7 (2019)* conjointement produit par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'ONU, la Banque mondiale et l'OMS, la part de la population mondiale ayant accès à l'électricité est passée de 83 % à 89 % entre 2010 et 2017 ; ce qui représente une augmentation du nombre de personnes ayant un accès à l'énergie estimé à une population de près 920 millions.

L'accès universel à l'électricité demeure cependant une cible difficile à atteindre surtout en Afrique subsaharienne où, en 2017, environ 573 millions de personnes (soit une personne sur deux) n'avaient pas accès à l'électricité. Le rapport *Tracking SDG7* indique que si des actions soutenues ne sont pas menées d'ici 2030, près de 90 % des personnes sans accès à l'électricité vivront sur notre continent. En ce qui concerne les pays que je représente au Conseil d'Administration du Groupe de la Banque mondiale, la moitié d'entre eux affiche des taux d'accès en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 43 %. Dans certains de nos pays ce chiffre est inférieur à 15 %.

L'offre de l'électricité dans bon nombre de pays de notre groupe est limitée notamment en raison des pertes techniques élevées liées à des installations inadéquates, de la mauvaise qualité de la maintenance, de la mauvaise gestion financière des unités de production et de distribution. Le déficit de l'offre à lui seul ne suffit pas pour expliquer les faibles taux d'accès. Selon un récent rapport de la Banque mondiale les facteurs liés à la demande pourraient représenter près de 40 % de l'écart d'accès à l'électricité en Afrique subsaharienne[1]. La faiblesse et l'irrégularité des revenus des ménages constituent un ensemble de facteurs limitant pour la consommation même lorsque l'offre est disponible.

Des efforts importants d'électrification sont donc nécessaires pour améliorer l'accès à un service d'électricité fiable, abordable et durable. Cela implique des investissements dans les infrastructures mais aussi l'amélioration des revenus des ménages. Un extrait du rapport de la Banque mondiale susmentionné est publié dans le présent numéro. Il indique quelques pistes assez intéressantes pour augmenter l'accès et l'utilisation de l'électricité et améliorer la fiabilité des réseaux de production et de distribution.

Une approche régionale de l'offre de l'énergie notamment par l'établissement des pôles énergétiques permet d'adresser la question des parts de marchés réduites des pays pris individuellement. En conséquence, le présent numéro du Bulletin fait un état des lieux des cinq pools régionaux d'électricité couvrant plus ou moins les cinq sous régions du continent africain.

Une analyse et une exploitation du potentiel d'énergies renouvelables de l'Afrique subsaharienne fait également partie des solutions. Les énergies renouvelables ont compté pour environ 17,5 % de la consommation finale d'énergie dans le monde en 2016 et la part des énergies renouvelables représentait 24 % du mixe énergétique mondial au cours de la même année, dont les deux tiers étaient constitués d'énergie hydroélectrique. L'article consacré à ce sujet dans ce numéro met en exergue le potentiel d'énergies renouvelables dont regorge notre continent.

ACCÈS À L'ÉNERGIE EN AFRIQUE : ÉTAT DES LIEUX

Avec 1,2 milliard d'habitants, l'Afrique est aujourd'hui le deuxième continent le plus peuplé au monde derrière l'Asie qui abrite 4,4 milliards d'habitants. Paradoxalement, c'est également la région du monde où l'on consomme le moins d'énergie. En effet, malgré la demande locale croissante, la consommation annuelle moyenne par personne s'élève à 496 kWh en Afrique subsaharienne, contre 6944 kWh en France et 12972 kWh aux États-Unis.

Le niveau de consommation est étroitement lié à la quantité d'énergie produite sur ce continent dont la puissance installée est de 160 000 MW, soit un niveau inférieur à celui

[1] Blimpo, Moussa P., et Malcolm Cosgrove-Davies. 2019. *Electricity Access in Sub-Saharan Africa: Uptake, Reliability, and Complementary Factors for Economic Impact. Africa Development Forum series.* Washington, DC: Banque mondiale. doi:10.1596/978-1-4648-1361-0. License : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO.

de l'Allemagne. Une capacité de production majoritairement portée par les pays d'Afrique du Nord et par l'Afrique du Sud, tandis que la puissance installée de l'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud) s'élève à environ 53 000 MW. Or, un approvisionnement fiable, suffisant et stable en énergie constitue un prérequis important dans la lutte contre la pauvreté, la malnutrition, les changements climatiques, les difficultés d'accès à la santé et à l'éducation, et plusieurs autres maux auxquels sont confrontés (dans une certaine mesure et à des degrés variables) des populations africaines pour lesquelles l'accès à l'énergie est loin d'être un acquis.

Aujourd'hui, seulement 44 % des populations africaines ont accès à l'électricité. Pris comme tel, ce taux peut se révéler trompeur car en réalité, certaines régions comme l'Afrique du Nord enregistrent un taux d'électrification quasiment égal à 100 %, tandis que seulement 38,3 % des populations subsahariennes ont accès à l'électricité. Cette répartition inégale de l'accès à l'énergie laisse ainsi près de 600 millions d'africains dans le noir, dont la grande majorité fait partie des 63 % de la population continentale vivant en zones rurales, dont à peine 10 % sont couvertes par les réseaux nationaux de distribution d'électricité. Pourtant, même pour les personnes habitant les zones desservies par ce réseau, les prix prohibitifs et le manque de fiabilité de ce dernier entravent considérablement la fourniture d'électricité. L'on comprend dès lors pourquoi cette problématique de l'accès à l'énergie, par son importance pour le développement économique et le nombre de personnes concernées, a été incluse dans l'Objectif 7 de Développement Durable des Nations Unies, qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

En ce qui concerne les pays de notre groupe, 11 affichent des taux d'accès en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne, parmi lesquels quatre pays ont des taux inférieurs à 25 % (Tchad, RDC, Niger, Madagascar). Parmi les 12 pays qui se trouvent au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne, quatre pays ont des niveaux qui dépassent les 75 % (Comores, Gabon, Cabo Verde et Ile Maurice).

En même temps, ces chiffres ne doivent pas masquer les efforts réalisés par nos pays. Au cours de la période 2007–2017, la majorité de nos pays ont enregistré des niveaux de progrès (en taux d'accès) supérieurs à celui de l'Afrique subsaharienne qui est de 14 % d'augmentation. Le Mali et le Tchad ont doublé leurs taux d'accès, la Guinée Bissau et la République centrafricaine ont triplé le leur. Naturellement, il faut lire ces progrès à l'aune des faibles niveaux d'accès des pays au départ.

En termes de volume, les 23 pays de notre Groupe totalisent 193 millions de personnes sans accès à l'électricité, soit le tiers de la population de l'Afrique subsaharienne n'ayant pas accès à l'électricité. La République Démocratique du Congo (RDC), à elle seule, totalise près de 66 millions de personnes n'ayant pas accès à l'électricité soit 11,5 % de la part de l'Afrique subsaharienne. Le Mali, le Tchad, le Burkina Faso, le Niger et Madagascar ont entre 10 et 20 millions de leur population dépourvues d'accès à l'électricité.

Si l'accès à l'électricité conditionne fortement la disponibilité de services essentiels tels que les soins de santé, l'approvisionnement en eau potable, ou encore la sécurité des populations, il est également indispensable pour le développement de plusieurs secteurs d'activités. En effet, bénéficier d'une source d'énergie stable et suffisante permet entre autres d'améliorer significativement la productivité du secteur agricole, ou encore d'augmenter les performances commerciales des pays. Cette dépendance des économies vis-à-vis de l'accès à l'électricité est clairement illustrée par le manque à gagner occasionné par le déficit en énergie du continent africain, qui selon la Banque Africaine de Développement équivaudrait à 2 % de son PIB.

Les populations africaines laissées de côté par le réseau électrique ont très souvent recours aux sources d'énergie fossiles (charbons, pétrole, etc.), ou aux batteries jetables comme source d'éclairage. Ces alternatives, très polluantes pour la plupart, sont non seulement à l'origine de problèmes de santé relativement graves (troubles respiratoires, etc.), mais s'avèrent également préjudiciables pour la sécurité des utilisateurs, notamment à cause du risque d'incendie encouru lors de leur utilisation. D'après la Banque mondiale, près de 600 000 personnes seraient ainsi décédées à cause de la pollution de l'air intérieur en Afrique durant l'année 2012, un nombre de victimes supérieur à celui enregistré pour la tuberculose, le VIH et le paludisme chaque année. Bien que néfastes, ces sources d'énergie occupent, en raison de la nécessité, une part non négligeable dans le budget des ménages africains. En effet, outre les 17 milliards de dollars environ alloués chaque année par ces derniers à l'achat de kérosène, presque 15 milliards de dollars sont également dépensés annuellement pour l'achat de batteries destinées à recharger les téléphones mobiles. Au total, ce sont plus de 32 milliards de dollars qui sont ainsi consacrés à l'approvisionnement en kérosène, bougies ou autres batteries, soit environ 30 % des revenus net de ces foyers.

En matière d'énergie, le continent africain illustre assez bien l'adage selon lequel les cordonniers sont souvent les plus mal chaussés. En effet, contrairement aux apparences, les lacunes d'approvisionnement en énergie des populations africaines ne sont pas dues à un manque de ressources, loin de là. À ce jour, l'Afrique dispose de 8 % des réserves mondiales de gaz et de pétrole, de 18 % des réserves d'uranium, et de 4 % du charbon. Outre ces nombreux trésors dont regorgent son sol et son sous-sol, le continent africain est doté d'un potentiel énergétique considérable, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables, qui ne représentent pourtant qu'1 % de son mix énergétique actuel.

Énergie hydroélectrique

Avec des ressources de l'ordre de 350 GW, l'Afrique détient 10 % du potentiel hydroélectrique mondial grâce notamment au Nil, au Zambèze, au Volta ou encore au fleuve Congo. Parmi les principales places fortes, on compte l'Éthiopie, le Cameroun, la République Démocratique du Congo (RDC). Cette dernière dispose d'un potentiel de 100 GW (répartis sur 200 sites dont Inga qui possède à lui tout seul un potentiel de 43,2 GW), l'Éthiopie et le Cameroun. Seulement aujourd'hui, ces ressources ne sont exploitées qu'à hauteur de 8 %, principalement en raison des investissements financiers importants que requiert la construction de centrales hydrauliques, dont le coût est environ 50 % plus élevé que celui d'une centrale thermique, à charbon ou à gaz, pour une installation de 100 MW. Cette utilisation partielle des ressources disponibles est également une réalité à l'échelle régionale, notamment en Afrique de l'Ouest où seulement 16 % des 25 GW de potentiel estimé sont aujourd'hui exploités.

Énergie géothermique

L'Est de l'Afrique regorge d'un important potentiel géothermique qui demeure également sous exploité. À ce jour, seulement 217 MW sont utilisés, alors que les dernières études estiment à 10.000 MW le potentiel du Kenya seul, et à plus de 15 GW celui de la vallée du Rift (traversant Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie). De grands projets sont en cours de réalisation dans cette région, notamment celui de Menengai au Kenya, qui permettront de générer à terme, quelques 400 MW.

Énergie éolienne

Aux réserves potentielles d'énergies renouvelables présentes en Afrique de l'Ouest et de l'Est, viennent s'ajouter celles des façades côtières du continent. Exposées à des vents de 6m/s minimum, celles-ci sont éligibles pour l'exploitation de l'énergie éolienne, principalement en Afrique du Sud, en Égypte, au Maroc, en Éthiopie et au Kenya. La production installée actuelle n'est que de 3,1 GW, avec des projets en cours qui permettront de produire 1,2 GW supplémentaires. Pour autant, tout cela ne représente que moins de 5 % du potentiel du continent en matière de production d'énergie éolienne (estimée à 110 GW).

Énergie solaire

D'après l'agence internationale des énergies renouvelables (IRENA), les pays africains bénéficient d'une irradiation solaire moyenne comprise entre 1750 kWh/m²/an et 2500 kWh/m²/an. De fait, cette irradiation est bien supérieure à celle de l'Allemagne (1150 kWh/m²/an) qui pourtant dispose d'un parc solaire d'une puissance installée de 40 GW, contre seulement 2,1 GW en Afrique. Le continent africain est baigné par les rayons d'un soleil qui y brille toute l'année pendant environ 3000 heures. Depuis 2012, une baisse du coût de production du mégawatt (1,3 million de dollars en moyenne contre 1,8 million de dollars au niveau mondial) a été observée en Afrique. Cette chute des coûts s'est révélée bénéfique pour le développement de nombreux projets de centrales photovoltaïques (ex : NOOR au Maroc, Senergy au Sénégal), ou encore du projet de construction de cinq centrales solaires de 100 mégawatts, chacune mise en place par le gouvernement nigérian, en partenariat avec General Electric. En dépit de ce foisonnement d'initiatives visant à booster ses performances énergétiques, l'Afrique n'exploite qu'une infime partie des 10 TW qui pourraient potentiellement être produits en tirant profit de son ensoleillement particulièrement favorable.

Pourtant, la production d'énergie solaire constitue indéniablement une solution des plus pertinentes aux problèmes de fourniture d'énergie, notamment dans les zones rurales à très faible densité de population, dont les habitants pauvres pour la plupart, ne sont bien souvent pas connectés aux réseaux nationaux. Plusieurs raisons expliquent la marginalisation de ces populations, résultant de leur faible pouvoir d'achat et du coût de raccordement particulièrement élevé en raison de leur éloignement par rapport aux lieux de productions. Ces coûts prohibitifs ont été à l'origine d'une réflexion portant sur un mode de production alternatif, plus adapté au contexte socioéconomique des populations africaines.

Part de la population ayant accès à l'électricité (2017)

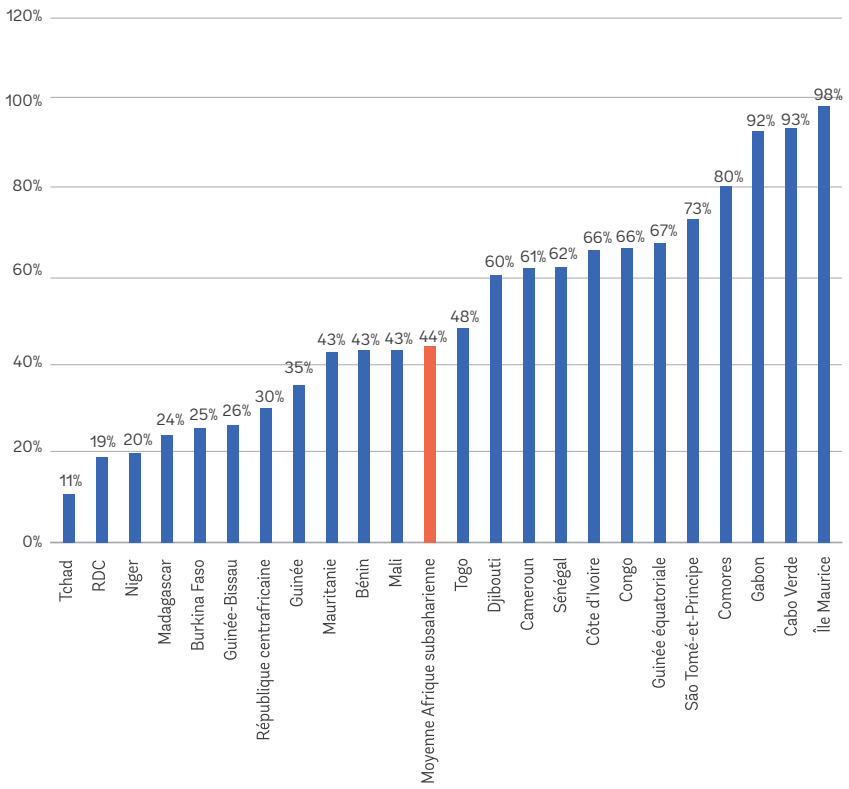

Nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité (en milliers)

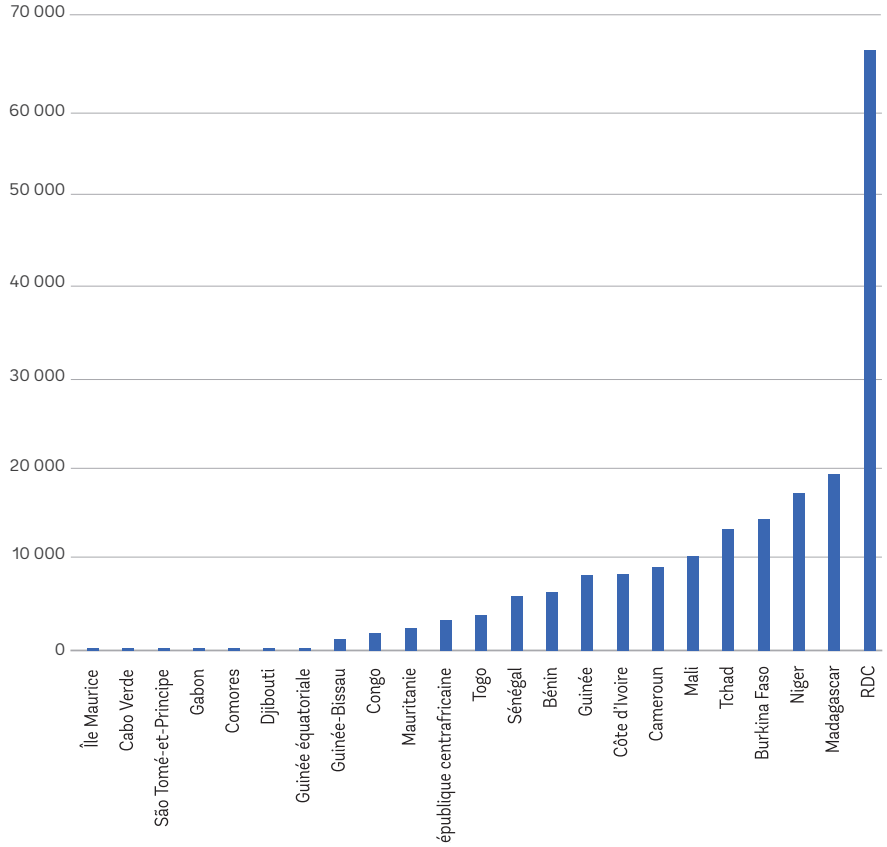

LES RECOMMANDATIONS DE LA NOUVELLE PUBLICATION DE LA BANQUE MONDIALE SUR L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

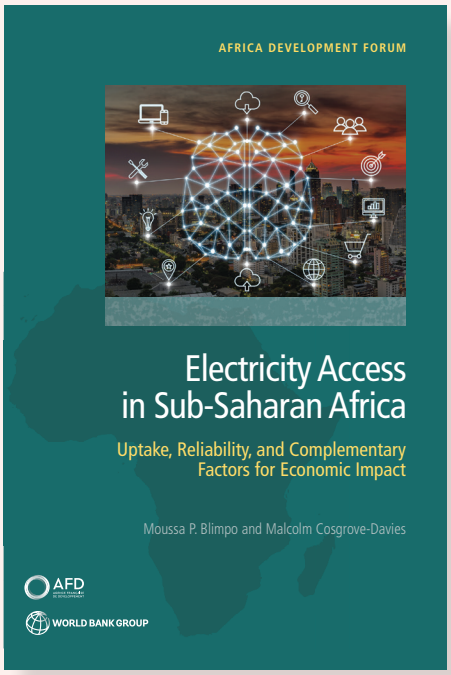

Dans sa publication intitulée « *Electricity Access in Sub-Saharan Africa: Uptake, Reliability and Complementary Factors for Economic Impact* », la Banque mondiale appelle les décideurs africains à investir dans des plans d'électrification à long terme pour accélérer la transformation économique de leur pays. Les retards dans l'électrification représentent des coûts d'opportunité énormes dans la mesure où le manque d'électricité entrave l'adoption des technologies modernes et affecte négativement la qualité des services de santé, d'éducation mais également l'urbanisation.

Selon ce rapport publié en mars 2019, les obstacles à l'accès à l'électricité vont au-delà de l'offre et comprennent également les contraintes liées à la demande qui représentent d'ailleurs environ les deux cinquièmes (2/5) de l'écart d'accès à l'électricité. Au nombre des facteurs à la base de la faible demande figurent l'accessibilité financière, l'irrégularité du revenu des ménages, et surtout la capacité des ménages à utiliser l'électricité pour mener des activités générant des revenus plus élevés.

Les auteurs de cette publication (Blimpo et Cosgrove-Davies) proposent des recommandations stratégiques suivantes pour augmenter l'accès, améliorer la fiabilité, réduire le cout et induire une plus grande utilisation :

- Reconnaître que l'électrification est un investissement à long terme et un moteur clé de la transformation économique des pays : Les plans visant à accroître l'accès ne devraient pas être évalués uniquement sur les avantages à court terme, qui sont peu susceptibles de couvrir les coûts.
- S'attaquer aux contraintes de la demande à toutes les étapes du processus d'électrification. Les ménages en Afrique n'ont pas souvent les moyens de payer les droits de raccordement et les frais d'achat des équipements nécessaires ainsi que les tarifs de consommation à cause des revenus faibles et irréguliers. Certaines de ces contraintes peuvent être résolues par exemple par le déploiement de technologies tels que les compteurs intelligents, les solutions de prépaiement etc.
- Cibler et promouvoir une utilisation productive de l'électricité afin que l'électrification contribue à l'augmentation des revenus des ménages, améliore leur capacité de payer, ce qui en retour aidera à la viabilité financière des services publics grâce à une consommation plus élevée et alimentera les finances publiques par le biais d'impôts pour le réinvestissement.
- Donner la priorité à la fiabilité, chaque fois que l'accès est fourni, parce que la fiabilité sera cruciale si les frais de fourniture d'électricité devront être couverts. Les tarifs d'accès ne devraient pas être la seule mesure du progrès parce que l'accès universel ne peut pas tenir sa pleine promesse si la qualité et la fiabilité continuent d'être faibles.
- Coordonner avec d'autres secteurs pour tirer parti des complémentarités et de l'appui approprié aux activités économiques productives. Par exemple, la coordination avec les initiatives de développement pourrait aider à établir des priorités quant aux endroits où il faut fournir de l'électricité et, par conséquent, amplifier son impact économique.
- Profiter des récentes avancées technologiques en matière de solutions hors réseau pour promouvoir des utilisations productives, en particulier dans les zones rurales. L'adoption de solutions solaires rentables qui peuvent fournir une capacité et une fiabilité suffisantes pour soutenir les activités agricoles hors saison ou les petites entreprises (par exemple, coiffeurs, tailleurs, et autres).

POOLS ÉNERGÉTIQUES EN AFRIQUE

Plusieurs raisons imposent aux pays africains, une approche régionale dans l'offre d'énergie en général et d'électricité en particulier : Il s'agit notamment de l'important lien entre consommation d'énergie et croissance économique, de l'inégale dotation en ressources de base pour la production d'énergie, de l'écart entre l'offre et la demande, et de l'importance du coût d'installation.

En ce qui concerne le lien entre consommation d'énergie et croissance, les estimations faites par Gbaguidi (2010) pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et Gbaguidi (2016) pour la région Afrique du Nord montrent une dynamique énergie-croissance qui plaide pour la régionalisation de l'offre. Cette régionalisation permet des économies d'échelle qui ont un impact sur la croissance estimée à un niveau plus élevé que dans l'approche pays. Il est apparu en effet qu'entre le PIB et la consommation d'énergie il existe une relation de cause à effet à une seule direction : le PIB cause la consommation d'énergie dans les pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et dans les pays de la CEDEAO. Mieux, la valeur des élasticités PIB –consommation d'énergie est plus importante quand on tient compte d'une offre régionale de l'énergie que lorsque l'offre est réalisée dans une approche pays.

Sur l'inégale dotation du continent en ressources de base pour la production d'énergie, on constate que le continent africain est doté de ressources suffisantes pour la production d'électricité mais ces ressources ne sont pas équitablement réparties entre les pays. Avec 10 % des réserves hydrauliques mondiales économiquement exploitables, 10 % des réserves mondiales prouvées de pétrole, 8 % des réserves mondiales de gaz, et 6 % des réserves mondiales de charbon (Heureux et al., 2011), le continent offre un gisement considérable de potentiels et de ressources énergétiques. Les réserves de pétrole et de gaz sont centrées en Afrique du Nord et dans le golfe de Guinée. Un important potentiel hydroélectrique se trouve en Afrique centrale et en Afrique de l'Est avec une dotation particulière en RDC, en Éthiopie et au Cameroun. Les gisements de charbon se concentrent en Afrique australe et particulièrement en Afrique du Sud, qui détient à elle seule 90 % des 55 milliards de tonnes de réserves totales du Continent (IAE, 2014). Le potentiel géothermique n'est pas en reste, puisque l'Éthiopie, le Kenya et Djibouti en sont particulièrement dotés. Le continent est également, en matière d'énergie renouvelable, l'un des mieux ensoleillé avec, toutefois un niveau d'ensoleillement très inégalitaire : 47 % du continent reçoit un ensoleillement supérieur à 2100 kWh/m² et le reste entre 1500 et 1900 kWh/m² (Favenac et al, 2010). Cette fracture énergétique incite les pays à mieux s'organiser pour les interconnexions avec les pays voisins.

Les investissements dans les infrastructures de fourniture d'énergie sont très coûteux à cause de leur dimension et aussi du fait que leur rentabilité s'appuie fortement sur les économies d'échelle. Le nouveau barrage éthiopien sur le Nil, par exemple aurait coûté 4,7 milliards de dollars, un coût auquel très peu de pays africains peuvent faire face individuellement. Une estimation de la CEA (2005) indiquait déjà que les dépenses nécessaires pour résoudre le déficit énergétique du Continent se chiffraient déjà à 93 milliards de dollars par an. Une importante partie de ces besoins sont couverts par les investissements publics, mais il est estimé que même avec le caractère volontariste de l'action des États, le déficit de financement reste élevé à plus de 31 milliards de dollars par an. Les travaux du PIDA indiquent que les dépenses nécessaires pour répondre à la demande croissante se chiffrent globalement à 33,1 milliards de dollars pour la production de nouvelles capacités, à 5,4 milliards de dollars pour les interconnexions et à 3,7 milliards de dollars pour l'accès, soit au total 42,2 milliards de dollars. Dans une approche pays, ce montant augmente de plus de 33 milliards de dollars. L'intégration régionale faciliterait donc non seulement le partage des coûts, mais la contribution de chaque pays à l'effort global serait réduite grâce à des économies d'échelle.

Un aspect important qui plaide pour l'approche régionale est la question de la taille du marché. Avec 12 % de la population mondiale, l'Afrique consomme en moyenne 3 % de l'électricité mondiale (Heuraux, 2008). Les trois quarts de la consommation continentale ont lieu en Afrique du Nord (33 %) et en Afrique du Sud (45 %). Le reste est réparti entre les autres pays d'Afrique subsaharienne. En outre, la connectivité de l'électricité sur le continent reste relativement faible, avec un taux moyen de 43 % (l'Afrique du Nord est à 99 %, les autres sous-régions sont entre 12 et 44).

Le déséquilibre noté dans les dotations naturelles et dans l'offre s'observe également au niveau de la demande et de la consommation. On distingue ainsi en matière de marché de l'électricité, trois grandes zones : L'Afrique du Nord, l'Afrique australe, et la grande majorité des autres régions. L'Afrique du Sud à elle seule consomme la moitié de l'électricité produite en Afrique Australe. Les marchés sont globalement peu

développés, avec de fortes disparités géographiques dans les taux d'électrifications des ménages : supérieurs à 90 % dans le Nord, équivalents à 27 % dans le Sud, et ne dépassant pas 18 % en Afrique centrale (IEA, 2014).

L'écart important entre la demande et l'offre et entre pays est un puissant élément de motivation pour la création d'un marché régional des énergies en général et de l'électricité en particulier.

Les États africains ont fait le choix de pôles énergétiques pour combattre les inégalités d'accès à l'énergie. Les pôles énergétiques visent à établir des marchés régionaux de l'énergie et à harmoniser la politique énergétique par grandes zones. Il existe ainsi cinq pools régionaux en Afrique, couvrant plus ou moins les cinq sous régions du Continent : le Comité Maghrébin de l'Électricité (COMELEC), le Pôle énergétique Ouest africain (WAPP), le Pôle énergétique d'Afrique Centrale (CAPP), le pôle énergétique d'Afrique de l'Est (EAPP), et le pôle énergétique d'Afrique Australe (SAPP).

Le COMELEC : Créé en 1989, le COMELEC fédère les efforts de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie, de la Libye et de la Mauritanie. Le COMELEC possède une des connectivités les plus élevées associée à une très bonne infrastructure. La région est également reliée au Moyen-Orient par l'intermédiaire de la ligne d'interconnexion entre l'Égypte et la Jordanie et l'Europe via la ligne Maroc-Espagne ;

Les interconnexions dans le COMELEC

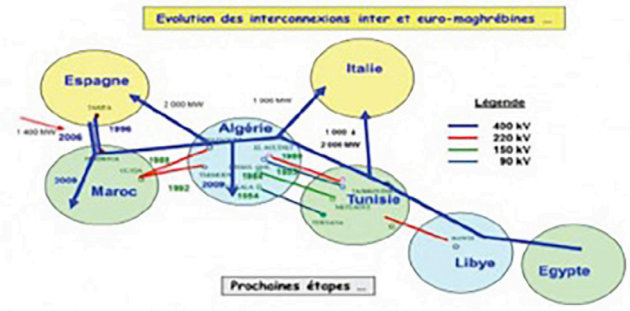

Le SAPP : Créée en 1995 par l'Afrique du Sud, la Namibie, le Botswana, la Zambie, l'Angola, le Zimbabwe, le Mozambique, le Malawi, le Lesotho, la RDC, la Tanzanie et le Swaziland.

Les interconnexions dans le SAPP

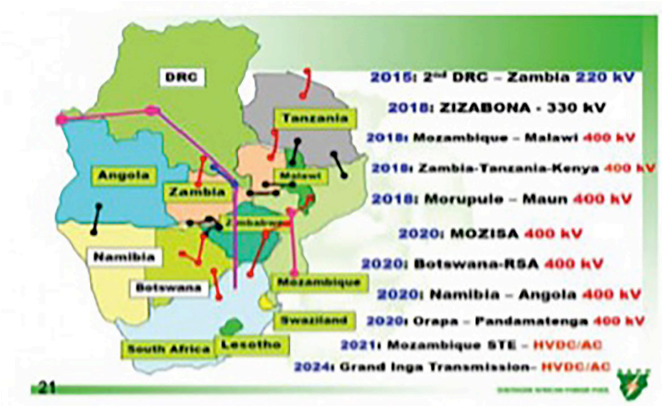

Le WAPP : Créé en 2000, il rassemble tous les États membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo) ;

Interconnexion dans le WAPP

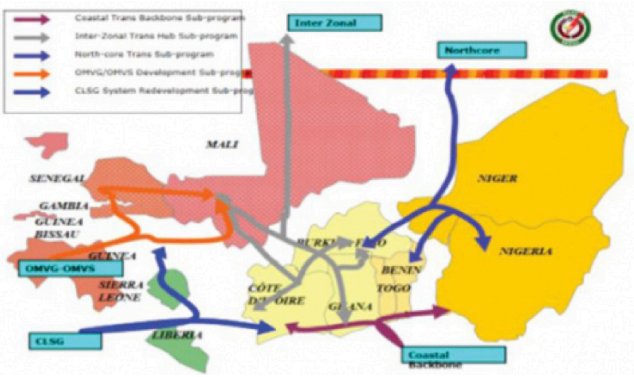

Le CAPP : Créé en avril 2003, il a été mis en place avec comme pays membres l'Angola, la RDC, la Centrafrique, le Congo/Brazzaville, le Gabon, la Guinée équatoriale, São Tomé-et-Principe, le Cameroun, le Tchad, le Rwanda et le Burundi ;

EAPP : créé en 2003, le EAP rassemble le Burundi, la RDC, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Lybie.

Interconnexions dans le EAPP

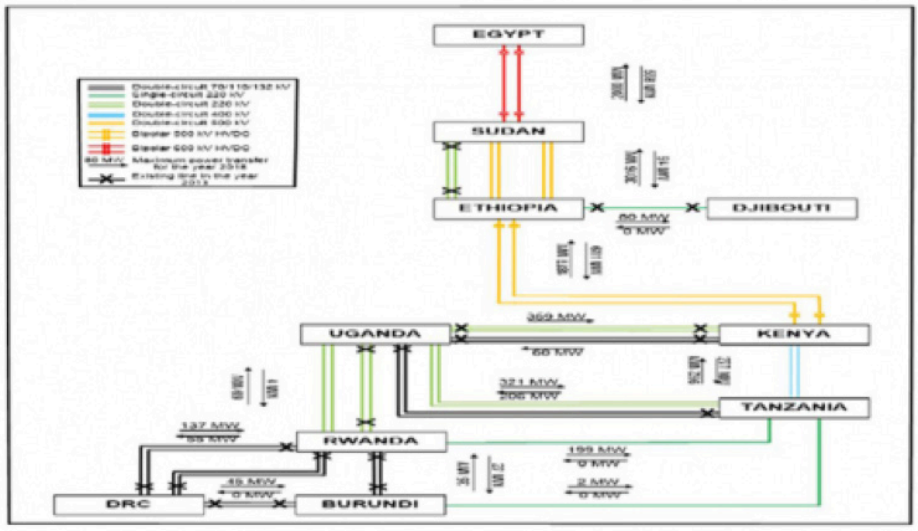

Les dirigeants africains se sont engagés dans le cadre de l'Agenda 2063 à accélérer les actions pour connecter le continent par des infrastructures de niveau mondial, y compris l'inter connectivité entre les États insulaires et le continent. L'efficacité de l'option régionale faite par les États africains peut s'apprécier suivant deux principales dimensions : la mise en place d'un marché régional de l'électricité et l'optimalité des investissements régionaux.

Les pools énergétiques ont permis la création d'importantes interconnexions entre les pays des cinq sous-régions du Continent et parfois entre sous régions. Ceci a facilité la mise en place d'un marché d'électricité qui apparaît comme un véritable régulateur de l'offre et de la demande, surtout en période de pic dans certaines régions. Le Maghreb bénéficie en effet, grâce à la COMELEC, d'un important acquis : l'interconnexion complète des réseaux électriques et une très bonne coordination. En 1991, le séminaire de Marrakech du COMELEC mettait en relief cet avantage dans ses conclusions : « Le secteur électrique demeure le secteur d'avant-garde dans le domaine de la coopération maghrébine. Très tôt, des actions ont été menées par les entreprises d'électricité afin d'harmoniser les règles d'exploitation des réseaux et profiter des complémentarités des systèmes pour réduire les coûts de gestion. Il faut cependant noter qu'elles demeurent modestes en comparaison aux gains qu'engendreraient une gestion et un développement intégrés des systèmes ». L'industrie électrique apparaît ainsi à l'avant-garde de ce que pourrait être à l'avenir une intégration énergétique de la région. Le PESA, avec sa capacité estimée à plus de 50GW est le deuxième pôle en termes d'infrastructure.

En ce qui concerne le commerce régional d'électricité, le SAPP est à l'avant-garde avec 7,5 %, suivi du WAPP avec 6,9 %, du COMELEC avec 6,2 %, du EAPP avec 0,4 % et du CAPP avec environ 0,2 % (Opalo, 2013). Toutes ces actions ont renforcé les échanges. Le total net des importations d'électricité entre pays africains a ainsi augmenté de près de 2,5 % par an entre 2007 et 2013 (Opalo, 2013).

Il y a encore des améliorations à faire qui permettront de renforcer les bénéfices du système de pool, à savoir la réduction des coûts des investissements, le renforcement de la fiabilité des réseaux, le renforcement de la sécurité des installations et la coordination des besoins lors des périodes de pic pour le bien-être des usagers. Cependant il faut noter que les perspectives sont bonnes : L'Éthiopie est en train de construire un barrage hydroélectrique pour exporter de l'électricité vers d'autres pays de la région. Le barrage possédera une capacité installée de 6 000 mégawatts et devrait produire environ 15 000 gigawattheures par an (*The Worldfolio*, 2015). Il est prévu qu'une partie soit exportée vers Djibouti et vers le Kenya qui ont signé des accords avec l'Éthiopie dans ce sens.

Les estimations du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) indiquent que la demande d'électricité sera multipliée par six entre 2010 et 2040, soit une croissance annuelle moyenne de près de 6 %. Pour maintenir le rythme ; le PIDA précise que la capacité de production d'électricité installée doit passer des niveaux actuels de 125 gigawatts à près de 700 gigawatts d'ici 2040. Seule une approche régionale permettra aux pays africains qui doivent faire face à d'autres déficits d'infrastructures (routes, télécommunications, etc.) d'y parvenir.

RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ

Alors que la demande d'électricité augmente fortement en Afrique subsaharienne, principalement en raison de la croissance économique et des politiques d'accès à l'électricité, les capacités de production ne croissent que très peu depuis les années 1990. Aujourd'hui encore, moins de 40 % de la population a accès à l'électricité — contre 80 % dans le monde — et l'économie de beaucoup de pays africains est fortement handicapée par la qualité et la quantité d'électricité disponible. En Tanzanie ou en Ouganda par exemple, les coupures de courant feraient perdre chaque année à l'économie entre 4 % et 6 % du produit intérieur brut.

Face à ce constat, la communauté internationale commence à se mobiliser. Grande oubliée des Objectifs du millénaire pour le développement, l'énergie est maintenant une priorité de l'ONU et de l'Union européenne à travers le programme *Sustainable Energy for All*, qui vise à accroître l'accès à l'énergie tout en augmentant la proportion d'énergie renouvelable et en améliorant l'efficacité énergétique.

Selon les estimations, ce sont près de 7000 mégawatts qui doivent être ajoutés chaque année pour répondre à la demande insatisfaite et renforcer les capacités de production. Cela nécessiterait un investissement annuel d'environ 40 milliards de dollars — alors qu'aujourd'hui il est estimé à seulement 4,6 milliards de dollars par an. L'investissement privé dans la production d'électricité est l'une des solutions pour accroître les ressources financières disponibles et améliorer les performances du secteur électrique. L'investissement privé doit donc se renforcer rapidement — notamment à travers des partenariats public-privé.

Au début des années 1990, les institutions de développement, qui s'étaient en grande partie retirées du financement de projets publics, incitèrent un certain nombre de pays à adopter des plans ouvrant la voie à la participation du secteur privé et à la concurrence dans les systèmes électriques. Les producteurs d'énergie indépendants (IPP) sont devenus une priorité dans le cadre de la réforme globale du secteur de l'électricité. Ils représentaient la solution aux difficultés d'approvisionnement persistantes, offraient un point de comparaison avec les opérateurs publics et contribuaient à introduire progressivement la concurrence. Depuis les années 1990, une trentaine de projets de taille moyenne à importante — supérieurs à 40 MW et connectés au réseau — ont vu le jour dans onze pays, pour une augmentation totale de la capacité d'environ 4,7 GW (Eberhard, A., 2013).

Cependant, les producteurs indépendants ne représentent toujours qu'une infime partie de ce secteur. Plusieurs facteurs ont joué un rôle crucial dans la mise en place des projets existants : la manière dont la planification, la sélection des projets et la négociation des contrats s'articulent et le rôle des institutions financières de développement.

Dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, les projets de production privée d'électricité ont vu le jour dans un climat d'investissement difficile. Pour attirer les investisseurs privés, les pays ont mis en place des incitations fiscales. La convertibilité de la monnaie locale a été garantie pour pratiquement l'ensemble des projets. La demande de projets privés dépassant l'offre, les pays dont les profils d'investissement étaient plus avantageux ont attiré un plus grand nombre d'investisseurs et ont pu conclure des contrats à des conditions plus favorables. L'équilibre entre risque et rétribution — un facteur essentiel pour les investisseurs — passe par la garantie d'un environnement d'investissement stable et prévisible.

La définition de nouvelles politiques et d'une réglementation claire a également été un facteur clé de succès. Bien que la plupart des pays aient instauré une législation autorisant la production d'électricité par le secteur privé, peu en réalité sont parvenus à mettre en place un cadre clair et cohérent. Par ailleurs, les services publics en place continuent de jouer un rôle déterminant. En Afrique, le modèle de réformes standard — dégroupage de la production, du transport et de la distribution ; introduction de la concurrence et du secteur privé à tous les niveaux — n'est jamais pleinement appliqué (NU-CEA/PNUE, 2007 ; Malgas et alii, 2007 ; Gratwick, K.N., Eberhard, A., 2008). Néanmoins, la quasi-totalité des pays qui ont entamé des réformes ont mis en place des régulateurs indépendants, ayant pour mission de répondre aux risques auxquels les producteurs privés sont confrontés (changements arbitraires de règles, pouvoir discrétionnaire excessif en matière de prix). Les régulateurs indépendants contribuent également à la transparence globale qu'attendent les investisseurs. La présence d'un régulateur ne constitue pas en soi un facteur déterminant pour attirer les producteurs privés, mais elle contribue à préserver un équilibre satisfaisant entre toutes les parties prenantes.

L'Afrique subsaharienne compte désormais quelque 130 IPP, qui cumulent 11 000 MW, soit 15 % de la capacité installée totale, selon une récente étude menée par le Sud-Africain

Anton Eberhard, professeur spécialiste des infrastructures à l'université du Cap. Au total, note cet enseignant reconnu, ces unités représentent 25,6 milliards de dollars (22,8 milliards d'euros) qui ne sont pas sortis de la poche des États mais de celle d'investisseurs désireux de miser sur ce secteur porteur.

Parmi eux, des poids lourds déjà bien implantés comme Globeleq (au Cameroun, en Afrique du Sud et en Côte d'Ivoire), Contour Global (au Togo, au Rwanda et au Sénégal), Taqa (au Maroc et au Ghana) ou encore Eranove (en Côte d'Ivoire et bientôt au Mali), mais aussi de nouveaux venus tels que Greenwish ou *Platinum Power*.

Les paramètres qui facilitent la conclusion des partenariats public-privé, comprennent le contrat d'achat d'électricité (power purchase agreement, PPA), le prix du kWh qui doit refléter les coûts de revient de l'IPP, mais aussi le profit attendu par ses investisseurs dans un environnement économique jugé risqué, ainsi que la durée des contrats, qui court sur quinze ans au minimum.

Les principaux acteurs

Contour Global

Cap des Biches, Sénégal 86 MW ; Lomé, Togo, 100 MW ; KivuWatt, Rwanda, 26 MW.

Globeleq

Songas, Tanzanie, 190 MW ; Azito, Côte d'Ivoire, 430 MW ; Kribi Power, Cameroun, 216 MW ; Jeffreys Bay, Afrique du Sud, 138 MW ; De Aar, Afrique du Sud, 50 MW ; Droogfontein, Afrique du Sud, 50 MW ; Dibamba, Cameroun, 88 MW ; Tsavo, Kenya, 75 MW.

Eranove

Ciprel, Côte d'Ivoire, 543 MW.

Taqa

Jorf Lasfar, Maroc, 2 056 MW; Takoradi, Ghana, 220 MW.

NACHTIGAL : UN MODÈLE DE PPP DANS LE SECTEUR ÉNERGIE

Le projet Nachtigal est un exemple de partenariat public-privé (PPP) dans le secteur de l'énergie. Il est porté par la société NHPC (*Nachtigal Hydro Power Company*), détenue aujourd'hui par EDF (40 %), IFC (20 %), l'État du Cameroun (15 %), Africa50 (15 %) et STOA (10 %).

Le projet de Nachtigal consiste en la conception, la construction et l'exploitation d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve Sanaga. Cette centrale hydroélectrique au fil de l'eau produira 420 MW (soit l'équivalent de 7 groupes électrogènes de 60 MW) d'électricité, et sera par ailleurs dotée de lignes « haute tension » de 225 kV, couvrant une distance de 50 km entre le projet et le poste de Nyom 2, situé au nord de Yaoundé.

Le projet comprend un barrage en béton compacté, d'une largeur de 1400 m et d'une hauteur maximale de 14 m, une retenue d'eau d'une superficie de 421 ha, un canal d'amenée long de 3,3 km, une centrale hydroélectrique équipée de sept turbines de 60 MW (pour une puissance combinée de 420 MW) et des bureaux. Le débit maximal prévu de la centrale sera de 980 m3/s. Le débit jusqu'au barrage sera régulé en amont par les barrages de Mbakaou et Lom Pangar, étant entendu que les débits en saison sèche peuvent atteindre 650 m^3/s. Durant la saison humide, les apports d'eau seront bien supérieurs au débit prévu pour la centrale, de sorte que le débit de l'installation au fil de l'eau sera utilisé à son maximum. Durant la saison sèche, deux méthodes d'exploitation sont possibles : i) une exploitation au fil de l'eau dans le cadre de laquelle les turbines prennent instantanément en charge l'ensemble du débit à un niveau constant du réservoir ; et ii) une exploitation courante par éclusées, visant à fournir un maximum d'électricité au réseau durant les heures de consommation de pointe, en vidant légèrement le réservoir et en limitant la production durant le reste de la journée, afin de reconstituer le stock d'eau.

La construction a été lancée en fin 2018, tandis que la mise en service de la dernière turbine est prévue en mars 2023. La construction est organisée selon quatre contrats séparés avec des entrepreneurs EPC, pour l'ingénierie, les passations de marchés et la construction : i) travaux de génie civil (LOT GC) ; ii) installation des équipements électromécaniques (LOT EM1) ; iii) construction des lignes moyenne et haute tension (LOT EM2) ; et iv) construction du camp de base de NHPC (LOT CE).

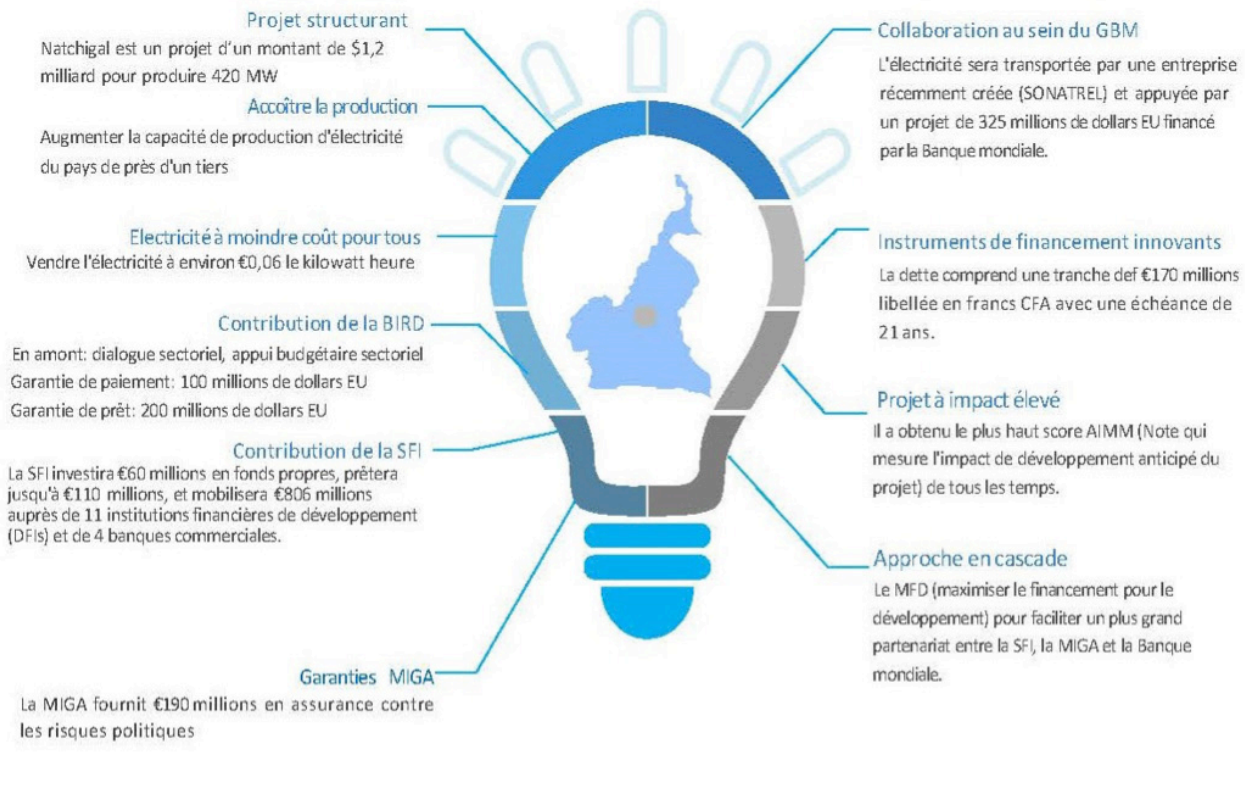
Projet structurant
Natchigal est un projet d'un montant de $1,2 milliard pour produire 420 MW
Accoître la production
Augmenter la capacité de production d'électricité du pays de près d'un tiers
Electricité à moindre coût pour tous
Vendre l'électricité à environ €0,06 le kilowatt heure
Contribution de la BIRD
En amont: dialogue sectoriel, appui budgétaire sectoriel
Garantie de paiement: 100 millions de dollars EU
Garantie de prêt: 200 millions de dollars EU
Contribution de la SFI
La SFI investira €60 millions en fonds propres, prêtera jusqu'à €110 millions, et mobilisera €806 millions auprès de 11 institutions financières de développement (DFIs) et de 4 banques commerciales.
Garanties MIGA
La MIGA fournit €190 millions en assurance contre les risques politiques
Collaboration au sein du GBM
L'électricité sera transportée par une entreprise récemment créée (SONATREL) et appuyée par un projet de 325 millions de dollars EU financé par la Banque mondiale.
Instruments de financement innovants
La dette comprend une tranche def €170 millions libellée en francs CFA avec une échéance de 21 ans.
Projet à impact élevé
Il a obtenu le plus haut score AIMM (Note qui mesure l'impact de développement anticipé du projet) de tous les temps.
Approche en cascade
Le MFD (maximiser le financement pour le développement) pour faciliter un plus grand partenariat entre la SFI, la MIGA et la Banque mondiale.

INTERVIEW DE MME KANNY DIALLO, MINISTRE DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA GUINÉE, GOUVERNEUR DE LA BANQUE MONDIALE

Bulletin du Bureau de l'Administrateur (BBA) : Bonjour Mme la Ministre. Le Bulletin de ce mois de juillet est consacré à la problématique de l'énergie dans les pays de notre groupe. La Guinée est souvent qualifiée comme étant le réservoir de l'Afrique de l'Ouest, et de la sorte peut alimenter toute la sous-région en énergie électrique, comment appréciez-vous le potentiel de la Guinée en matière d'énergie électrique ?

Son Excellence Mme Kanny Diallo (KD) : Je remercie le Bulletin du Bureau de l'Administrateur de cette opportunité qui m'est offerte de parler du potentiel énergétique de la Guinée. Comme vous le savez, là où il y a de l'eau en abondance, il y a également un potentiel de production d'énergie hydroélectrique. En ce qui concerne la Guinée, les principaux fleuves de l'Afrique de l'ouest comme les fleuves Niger, Sénégal et Gambie, y prennent leur source. Il y existe en outre, plus de 1 000 cours d'eau et la quantité de ressources en eau renouvelable par an, est estimée à 266 km^3, avec une capacité estimée à 22 000 mètres-cubes (m^3) d'eau par habitant par an. Ceci qui fait que la Guinée est effectivement le « château d'eau » de l'Afrique de l'Ouest.

Avec cette importante dotation en eau, le pays peut développer un potentiel hydroélectrique estimé à 6 000 MW, réparti sur tout le territoire national pour une capacité cumulée de 19 300 GWH/an. Si cette capacité est exploitée, elle représenterait un atout majeur permettant de répondre aux besoins en électricité pour le développement économique du pays et de la sous-région.

BBA : Excellence, avec un tel potentiel, comment peut-on expliquer le faible taux d'accès à l'électricité en Guinée ?

KD : Le faible taux d'accès à l'électricité en Guinée est le résultat d'une capacité d'offre insuffisante face à une demande de plus en plus croissante en lien avec la poussée démographique de ces dernières décennies. Cette insuffisance qui s'exprime en termes de déficit d'infrastructure électrique, est constatée à trois niveaux : la production électrique, la transmission et la distribution.

En ce qui concerne la production, il est à noter que le taux d'accès de l'électricité est de 18 %, l'un des plus faible de la sous-région. Cette production est assurée par une combinaison de sources thermiques et hydroélectriques. L'offre « réelle » est insuffisante car une grande partie du parc de production telle que la centrale thermique de Tombo est en arrêt technique. Par ailleurs, les aléas saisonniers et pluviométriques font que le barrage de Kaleta n'est pas encore en mesure de fournir tout son potentiel (cette situation pourra être résolue lorsque le barrage de Souapiti situé en amont sera opérationnel en 2020). Il est prévu que la demande nationale d'électricité augmentera de 10 % par an pour atteindre 810 MW en 2022. Face à cette situation, le Gouvernement ambitionne d'accroître la capacité installée à 1 400 MW à l'horizon 2022, tout en réduisant les pertes techniques.

Le réseau de transmission existant souffre d'une vétusté avancée entraînant des pertes techniques élevées. Il couvre un ensemble d'interconnexions à l'ouest du pays, alimentant notamment Conakry, au centre du pays et plusieurs centres isolés et disséminés sur l'ensemble du territoire. Le réseau existant nécessite de lourds investissements dans de nouvelles lignes et postes de transmission pour favoriser les interconnexions nationales et transnationales.

Le réseau de distribution quant à lui est confronté à des difficultés liées notamment à la fraude, aux raccordements illégaux et à un faible recouvrement de coûts. Des actions sont en cours pour redresser la situation du secteur de l'énergie, y compris l'assainissement de la performance commerciale de la compagnie nationale Electricité de Guinée (EDG).

Les tarifs de l'électricité pour les ménages, qui représentent 45 % de la consommation, varient actuellement entre 1 et 3 centimes de dollars par kWh. C'est l'un des tarifs les plus bas en Afrique de l'Ouest. Pour les établissements publics et les industries, ils sont de l'ordre de 17 à 26 centimes de dollars par kWh. Alors qu'en moyenne, le coût de la fourniture d'électricité aux utilisateurs finaux est d'environ 25 centimes de dollars par kWh. Un coût renchéri, par une production coûteuse à base de fuel, à laquelle nous avons recours du fait de la saisonnalité de la production hydroélectrique. Ce tarif élevé est également dû aux pertes liées au réseau. Les branchements illégaux généralisés ne permettant qu'un recouvrement parcellaire des coûts par EDG.

Comme vous pouvez le constater, les contre-performances du secteur s'expliquent essentiellement par le choix d'un mix énergétique onéreux, associé à des tarifs relativement bas pour les consommateurs, bien qu'inférieurs aux coûts de production.

BBA : Quelle est la stratégie du Gouvernement pour redresser la situation du secteur et améliorer l'accès à l'électricité en Guinée ?

KD : Le secteur de l'énergie est appelé à jouer un rôle crucial dans la mise en œuvre du Plan National de Développement économique et Social (PNDES) de la Guinée. Les actions prioritaires envisagées dans ce cadre, consistent à : i) garantir la disponibilité, la qualité et la fiabilité de l'approvisionnement en électricité ; ii) promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; iii) réduire la dépendance aux combustibles fossiles tout en permettant l'exportation d'électricité dans la sous-région ; iv) élargir l'accès à des services énergétiques modernes suffisants, fiables et abordables pour la transformation socio-économique et la croissance industrielle en Guinée ; v) améliorer la viabilité financière de l'EDG tout en maintenant des tarifs d'électricité à un niveau abordable pour la population.

Ainsi la stratégie globale de réponse du Gouvernement aux besoins énergétiques de la Guinée consiste à remédier aux problèmes à court terme, à travers la mise en œuvre du plan de redressement du secteur ; et à moyen terme, à préparer l'avenir en développant le potentiel hydroélectrique dans le cadre de partenariats public-privés bien structurés. Ceci nécessite la révision de la loi sur l'électricité et de la loi BOT (*Build, Operate and Transfer*) de manière à permettre l'implication du secteur privé dans la gestion du secteur, pour attirer les investissements nécessaires à son développement.

BBA : Quelles sont les actions menées par le Gouvernement pour libérer le potentiel du secteur et augmenter les flux de capitaux privés dans le secteur ?

KD : Le secteur de l'énergie de la Guinée fait actuellement l'objet d'une restructuration en profondeur en vue de sa libéralisation. L'Agence Guinéenne d'Électrification Rurale, créée le 9 mai 2017, est ainsi appelée à superviser l'élaboration des programmes d'électrification rurale, notamment à travers des solutions décentralisées d'électrification hors du réseau. La loi sur l'électrification rurale régissant la concession des petites centrales de moins de 500 kilowatts (kW) a été adoptée en 2013. À cet effet, des accords de concession types pour des mini-réseaux exploités par des opérateurs privés ont déjà été élaborés par le Gouvernement depuis 2005. En 2017, le Parlement a adopté une loi instituant un régulateur indépendant de l'électricité. Le Gouvernement a récemment nommé le Directeur général de cette agence de régulation.

La loi sur l'électricité a été mise à jour avec le soutien de la Banque africaine de développement, afin de refléter les nouveaux développements dans le secteur et encourager la participation privée dans la production d'énergie solaire à court terme et d'énergie hydroélectrique à moyen et long terme. Un ensemble de réglementations sera élaboré en 2019 pour l'application de la

loi sur l'électricité. Les choses avancent bien puisqu'il existe déjà quatre producteurs d'énergie thermiques indépendants (IPP) dans le pays.

Pour réduire le déficit financier d'EDG, le gouvernement s'est engagé à augmenter progressivement les tarifs d'électricité et à réduire les subventions publiques au secteur au fil du temps. Comme nous l'évoquions plus haut, l'écart entre les tarifs de l'électricité et le coût de production fait qu'EDG se trouve dans une situation financière critique avec un déficit d'exploitation de 92 millions de dollars en 2017, déduction faite des subventions publiques d'un montant total d'environ 116 millions de dollars. Le Gouvernement a procédé, en mai 2018, à des augmentations de tarifs d'environ 10 % pour les catégories de consommateurs résidentiels et tertiaires et de 25 % pour les consommateurs industriels et les administrations. Un modèle financier transparent du secteur, définissant une méthode d'ajustement progressif des tarifs et une feuille de route permettant au secteur de se doter d'un tarif de recouvrement des coûts à moyen terme, a été mis en service en juin 2017. Ses conclusions ont été examinées et adoptées par le Gouvernement en février 2019 et servira d'outil pour de nouveaux ajustements tarifaires par le régulateur indépendant de l'électricité. Une étude tarifaire reflétant l'augmentation tarifaire adoptée pour différentes catégories de consommateurs a été réalisée en décembre 2018, dans le cadre d'un appui de la Banque africaine de développement.

BBA : Quelles sont les réalisations majeures dans le secteur de l'électricité en Guinée ?

KD : Le Gouvernement a développé et maintenu un parc de production électrique d'une capacité installée de 699 MW et compte tendre à 1 400 MW à l'horizon 2022. Le parc actuel est composé : i) des centrales thermiques de Tombo (77,2 MW - actuellement en arrêt technique), de Kankan (10,14 MW), de Faranah (1,4 MW) et de Dabola (160 kW) ; et ii) des centrales hydroélectriques de Kaleta (240 MW), de Garafiri (75 MW), des Grandes Chutes (27 MW), de Donkéa (15 MW), de Banéa (5 MW), de Kinkon (3,4 MW), de Tinkisso (1,65 MW), de Samankou (0,41 MW) et de Loffa (0,15 MW).

La réalisation en 2015 du barrage hydroélectrique de Kaleta sous la forme d'un partenariat public-privé (PPP) a permis au Gouvernement de lever les fonds nécessaires pour le lancement de la construction du barrage hydroélectrique de Souapiti en collaboration avec la Chine. La mise en exploitation de Souapiti est prévue en 2020. Celui-ci, situé en amont de Kaleta, permettra d'en optimiser la production.

L'assainissement de la situation financière d'EDG en vue de sa viabilité économique est la priorité du Gouvernement. À cet effet, nous menons actuellement des efforts pour remédier à la situation des arriérés et du niveau élevé de la dette du secteur. Une étude analytique est entreprise pour confirmer le montant des arriérés de consommation d'électricité des institutions publiques et de l'éclairage public accumulés au 31 décembre 2018. Elle donnera lieu à un plan pour les régulariser à moyen terme. Le Gouvernement est également en train de mettre en place un système robuste et fiable pour assurer le paiement régulier des factures d'électricité par le secteur public et les institutions parapubliques.

Nous préparons un plan de restructuration financière d'EDG, qui comprendra sa recapitalisation et le transfert des actifs du Gouvernement à la nouvelle société en 2019. Ce plan de restructuration aidera le Gouvernement à faire face aux dettes d'environ 330 millions de dollars (environ 3,2 % du PIB ou deux années de chiffre d'affaires) qu'EDG doit aux fournisseurs de carburant et aux producteurs indépendants d'électricité.

Nous travaillons également pour la réalisation de centrales hydroélectriques à portée régionale. Il s'agit de Sambangalou (128 MW) sur le fleuve Gambie, Amaria (300 MW), Korafindi (100 MW) et Kogbedou-Frankonedou (90 MW).

BBA : Quels sont les défis à relever pour intégrer les réseaux régionaux dans une structure nationale coordonnée et comment voyez-vous la place de la Guinée dans le marché régional d'électricité du WAPP ?

KD : Notre ambition est d'optimiser la capacité de production, de transport et de distribution du réseau électrique pour servir le marché national et sous-régional. Notre premier défi sera d'optimiser l'ensemble du potentiel électrique existant, notamment l'hydro, le solaire et l'éolien pour générer une capacité suffisante pour ces marchés. Dans le cadre de la réalisation des projets à

venir, une étude plus globale sur la stratégie de développement du potentiel hydroélectrique devrait être conduite. Notre second défi sera de renforcer, réhabiliter et moderniser les réseaux de distribution afin de pouvoir absorber la production additionnelle. Le troisième défi – que nous avons déjà commencé à relever – est l'amélioration de la gestion commerciale d'EDG pour nous assurer que l'énergie produite est bien facturée, et pour faire en sorte qu'EDG soit en mesure de recouvrer ses coûts pour soutenir son ambitieux programme d'investissement pour la construction de nouvelles infrastructures. Notre quatrième défi, qui dépend des précédents, est celui de la mobilisation des financements. Comme vous le savez, les capacités publiques pour financer des projets d'infrastructures électriques sont limitées et les banques locales ne proposent pas de financements de long terme. Dans ces conditions, la réalisation des projets repose essentiellement sur les financements bilatéraux et multilatéraux. Nous pensons que les financements privés ont un rôle important à jouer dans le développement du secteur électrique en Guinée et nous travaillons ardemment pour créer les conditions favorables à cela.

BBA : Enfin, quel est l'état de la collaboration entre la Guinée et la Banque mondiale dans le secteur de l'énergie ?

KD : La collaboration entre la Guinée et la Banque mondiale sur l'énergie est excellente. La Banque mondiale s'emploie à résoudre les problèmes sectoriels et à soutenir le développement durable du secteur de l'énergie en Guinée par le biais d'un dialogue politique, d'activités d'investissement et d'une assistance technique. Les activités en cours de la Banque mondiale dans le secteur de l'électricité incluent : a) le projet de relance du secteur de l'électricité et son financement supplémentaire ; b) les projets d'interconnexion régionale entre la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Gambie, la Guinée Bissau, le Mali et le Sénégal ; et c) le deuxième appui budgétaire pour soutenir la gestion macroéconomique et budgétaire, qui comprend les actions préalables liées au secteur de l'énergie. La Banque prépare actuellement un nouvel appui budgétaire qui soutiendra les réformes que j'ai évoquées précédemment.

Avec le soutien de la Société financière internationale (IFC) et l'appui technique de la Banque mondiale par le biais du mécanisme de partenariat du fonds fiduciaire Corée-Banque mondiale, nous envisageons de développer plusieurs centrales solaires photovoltaïques (PV) pour diversifier le mix énergétique du pays. Nous travaillons également avec le Groupe de la Banque mondiale sur le réseau de transport de haute tension (HT) pour les interconnexions avec le Mali, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone. Parallèlement, nous travaillons sur les lignes à moyenne tension (MT) et à basse tension (BT), qui sont relativement moins coûteuses et plus rapides à mettre en œuvre.

BBA : Madame la Ministre, nous vous remercions pour cette entrevue.

KD : Tout le plaisir est pour moi de partager l'expérience de la Guinée sur cet important dossier concernant le développement du secteur de l'énergie électrique.

RELATIONS DU BUREAU AVEC NOS PAYS

Cabo Verde, un hub au milieu de l'Atlantique

Participation de l'Administrateur au Forum de l'Investissement de Cabo Verde 2019

À l'invitation du Gouvernement capverdien, l'Administrateur Jean-Claude TCHATCHOUANG a pris part au Forum de l'investissement de Cabo Verde 2019 organisé à Sal (Cabo Verde) du 1er au 3 juillet 2019. En marge du Forum, il a eu des échanges avec des membres du Gouvernement capverdien, dans le cadre des consultations périodiques avec les autorités des pays qu'il représente au Conseil d'Administration du Groupe de la Banque mondiale.

Forum de l'Investissement de Cabo Verde 2019

Le Forum fait suite à la conférence internationale sur le Cabo Verde tenue à Paris en décembre 2018, sous le thème « Nouveau partenariat pour le développement durable de Cabo Verde ». Au cours de cette conférence, le Gouvernement capverdien avait présenté son Plan stratégique 2017–2021 pour le développement durable de Cabo Verde. Ce Forum, qui est le premier d'une série, avait pour but de relancer les partenaires techniques et financiers ainsi que les investisseurs internationaux pour la mobilisation du financement nécessaire à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique.

Le forum a permis de confirmer ou de préciser les contributions au financement pour un montant de 1,5 milliard d'euros, dans les secteurs tels que le tourisme, la santé, les transports maritimes et aériens, la télécommunication et la formation professionnelle.

Une vue de la salle du Forum

Photo de famille des participants au Forum

Consultation avec les autorités

En marge du Forum, l'Administrateur a eu des entretiens avec le Premier Ministre, S.E.M. Jose Ulisses Coreia e SILVA, le Vice Premier Ministre et Ministre des finances, S.E.M Olavo CORREIA et le Secrétaire d'État aux Finances, M. Gilberto BARROS. Les discussions ont tourné autour de l'appui que le Bureau de l'Administrateur peut apporter au programme de développement de Cabo Verde. Lors des réunions les différents points suivants ont été abordés :

- Le portefeuille de l'IDA au Cabo Verde composé de 8 projets actifs pour un engagement total de la Banque mondiale évalué à 106 millions de dollars.
- Les opérations de la SFI portant sur un projet d'un montant total d'engagement de 6,11 millions de dollars et un appui technique pour 100 000 dollars.
- L'absence totale de MIGA dans le pays, alors que les garanties aux secteur privés seront nécessaires pour la promotion des investissements du secteur privé notamment dans les infrastructures et les PPP.
- La transformation industrielle et la position du pays dans les chaines de valeurs sous-régionales sur la base de ses avantages comparatifs.
- Le retour de Cabo verde dans le groupe Afrique II au niveau du FMI.
- Les secteurs prioritaires que le Groupe de la Banque mondiale devrait appuyer à Cabo Verde, notamment, le développement du secteur privé, le développement du capital humain, l'économie numérique, et les énergies renouvelables.
- Le prochain Cadre de partenariat de la Banque mondiale avec le pays qui devrait se focaliser sur deux ou trois projets transformateurs pour le pays. Les autorités capverdiennes et la Banque devraient y veiller.

Accueil par le Premier Ministre José CORREA E SILVA

En tête à tête avec le Vice Premier Ministre Olavo CORREIA

Coopération avec le Groupe de la Banque mondiale

Le portefeuille de la Banque mondiale a fortement augmenté, passant de 82,5 millions de dollars en 2015 à 106 millions de dollars en 2019. Le portefeuille est dominé par le secteur des transports, avec environ 46 % du financement, mais assez équilibré, avec 19 % de développement humain dans des domaines tels que l'éducation et la protection sociale. Pour le reste 19 % sont allés au secteur de la finance et de la compétitivité et autant au secteur de la gouvernance. Le portefeuille actuel de six projets est relativement jeune avec un âge moyen de 1,7 ans.

Le 30 juin 2013, le projet d'appui au secteur routier (RSSP) s'est achevé de manière satisfaisante avec d'importantes réalisations au niveau institutionnel. Des réformes spécifiques telles que la création de l'Institut de la route et du Fonds routier se sont révélées efficaces et durables. Malgré quelques dépassements de coûts, les travaux financés dans le cadre du RSSP ont été achevés de manière satisfaisante et, grâce au renforcement des capacités de l'Institut de la route, les coûts ont été annulés pour les derniers contrats financés au moyen du crédit. Un projet de suivi, le projet de réforme du secteur des transports a été approuvé en juin 2013 et a bénéficié d'un financement supplémentaire en mai 2017. Le projet soutient la mise à l'échelle de l'entretien des routes basé sur la performance couvrant une plus grande partie du réseau national. Le projet combinera la réhabilitation ou la modernisation de sections de route clés et l'entretien courant dans des contrats basés sur la performance d'une durée de quatre ans. Il aidera également le Gouvernement à jeter les bases de la réforme des entreprises de transport appartenant à l'État et de la participation du secteur privé aux sous-secteurs du transport aérien et maritime.

Le portefeuille de la Société financière internationale (SFI) comporte un projet d'un montant de 6,11 millions de dollars dans le secteur financier et un appui technique de 100 000 dollars.

Situation économique récente

Le Cabo Verde est considéré par de nombreuses institutions comme l'un des pays les plus stables d'Afrique, en raison de sa transition postcoloniale vers la gouvernance démocratique, de son taux d'alphabétisation élevé, de ses indicateurs de santé et de la transparence de son gouvernement. Cependant, le pays a connu une croissance relativement modeste au cours des dernières années, en raison notamment d'une baisse du tourisme affecté par la crise économique mondiale (notamment dans la zone euro) et d'une reprise faible. En 2018, la croissance du PIB estimée à 4,3 %, tirée principalement par le tourisme, devrait se poursuivre alors que la demande des pays européens est forte. Selon le FMI, la croissance devrait se stabiliser à un niveau confortable en 2019 et 2020, le PIB progressant de 4 % sur les deux années grâce à un environnement extérieur favorable, à la poursuite de la croissance du tourisme et à une augmentation des dépenses en infrastructures publiques.

L'économie cap-verdienne est fortement dépendante de la situation économique en Europe et a donc particulièrement souffert de la morosité de l'économie européenne au cours des dernières années. Face à la baisse des revenus, le gouvernement s'efforce de maintenir sa dette sous contrôle. En effet, la dette publique a sensiblement augmenté pour atteindre environ 126 % du PIB en 2017, les dépenses publiques

étant destinées au financement des investissements, mais également à la baisse de la valeur de l'escudo par rapport au dollar. L'assainissement budgétaire a permis de réduire le déficit public de 3,1 % en 2017 à environ et 2,4 % en 2018. Il devrait continuer à se réduire progressivement pour atteindre 1,9 % en 2019. Le taux d'inflation est passé de 0,8 % en 2017 à environ 1 % en 2018. Pour 2019, on estime qu'il reste à peu près au même niveau. Le gouvernement a financé son déficit budgétaire au moyen de prêts concessionnels auprès de prêteurs bilatéraux et multilatéraux et d'obligations du Trésor auprès des banques commerciales et d'autres créanciers privés. Afin de réduire l'endettement public élevé et de réduire le risque de dette extérieure, le gouvernement s'emploie à privatiser les entreprises d'État non performantes et à créer des partenariats public-privé pour les grands projets d'investissement.

Le Gouvernement souhaite mettre en œuvre des réformes structurelles conformes au Plan Stratégique de Développement Durable (2017–2021) pour favoriser une croissance plus durable et inclusive. Le programme vise notamment à transformer le pays en une plaque tournante du transport aérien et maritime, à améliorer l'accès aux services publics de base (santé, éducation, logement, eau et électricité), à assouplir le marché du travail et à mener des réformes administratives favorisant la transparence. L'État entend réduire sa dépendance énergétique en développant les énergies renouvelables (éolien et solaire)

Cabo Verde a récemment été promu au statut de pays à revenu intermédiaire. Cependant, malgré ses résultats économiques optimistes, la pauvreté, le chômage et le manque de diversification affectent une grande partie de la population et les infrastructures restent peu développées. Par ailleurs, l'inégalité des revenus et l'exclusion sociale demeurent critiques. Le taux de chômage est élevé à 12,3 % en 2018 et atteint 32 % chez les jeunes. Pour accroître la productivité et lutter contre le taux de chômage élevé chez les jeunes et les femmes, le gouvernement soutient actuellement les micros, petites et moyennes entreprises par le biais de subventions aux pépinières d'entreprises et de projets pilotes sur l'employabilité. De plus, la construction de nouveaux hôtels offre une opportunité pour le secteur des bâtiments et travaux publics et pour la création d'emplois.

Togo, une plateforme économique sous-régionale

Visite de l'Administrateur

L'Administrateur Jean Claude TCHATCHOUANG s'est rendu à Lomé, au Togo, au cours de la période du 7 au 10 juillet 2019. La mission avait essentiellement pour but de lui permettre de se présenter aux autorités togolaises ; de faire le point sur l'état de la coopération entre le pays et le Groupe de la Banque mondiale (GBM) ; et échanger avec les autorités sur les grandes orientations stratégiques et les objectifs pour guider son action au Conseil d'Administration de la Banque mondiale. Cette mission a été effectuée conjointement avec le Vice-président de la Société Financière Internationale (SFI) pour l'Afrique et le Moyen-Orient.

Au cours de la mission, la délégation a pu : i) rencontrer le Président de la République togolaise ; ii) avoir une session de travail avec le Premier Ministre ; iii) participer à un mini séminaire gouvernementale avec quelques membres du Gouvernement ; iv) déjeuner avec le personnel de la mission résidente ; v) rencontrer les partenaires techniques et financiers ; vi) rencontrer des représentants du secteur privé et des représentants des milieux bancaires ; vii) avoir un échange avec des étudiants de l'Université de Lomé ; et viii) visiter le Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA), créé en 2014, et financé par la Banque mondiale à hauteur de 8 millions de dollars.

Rencontres avec les hautes autorités du pays

Les rencontres avec le chef de l'État, S.E.M. Faure GNASINGBE, le Premier Ministre, S.E.M. Komi Selom KLASSOU, la Gouverneure de la Banque mondiale pour le Togo, Mme Demba Yaovi TIGNOPKA, et le Ministre de l'économie et des finances, M. Sani YAYA, ont permis à l'Administrateur de se présenter formellement. Il a saisi ces opportunités pour présenter la nouvelle stratégie de son Bureau ; partager sa vision de la mission d'Administrateur pour nos 23 pays de manière générale ; et sa vision du rôle de représentant du Togo au Conseil d'administration du GBM en particulier.

Au cours de l'audience qu'il a accordée à l'Administrateur, Son Excellence Faure GNASSINGBE, Président de la République togolaise, a brossé le contexte économique et politique qui a prévalu dans le pays au cours des quinze dernières années. Il a souligné l'impact négatif des différentes crises politiques sur la croissance économique. Il a également rappelé le contexte

La délégation de la Banque mondiale a été reçue par le Président Faure GNASSINGBE

sécuritaire dans la région et le lien avec les questions de pauvreté.

Le Président a souligné l'importance du secteur privé dans le financement du Plan National de Développement (PND) pour la période 2018–2022. Doté d'une enveloppe de 4 622 milliards de francs CFA (environ 7,8 milliards de dollars), ce plan doit être financé par le secteur privé à hauteur de 65 %. Le PND se décline autour de trois axes stratégiques, à savoir : i) mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ; ii) développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ; et iii) consolider le développement social tout en renforçant les mécanismes d'inclusion.

Le Président a exprimé son souhait de voir le Togo tirer pleinement profit de l'expertise globale de la SFI pour appuyer les PME du pays. Rappelant la vision du gouvernement de faire du Togo un hub logistique régional, le Président a mis en exergue les potentialités du pays pour attirer les investissements dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie ainsi que dans l'économie numérique.

Le Vice-Président de la SFI a exprimé sa volonté de 'passer à la vitesse supérieure au Togo. Il a souligné que le PND ainsi que les progrès réalisés dans l'amélioration du climat des affaires créaient un cadre de confiance pour le développement du secteur privé. Le Vice-Président a également annoncé l'arrivée prochaine d'un cadre de la SFI qui sera établi à Lomé.

Au cours des échanges, le développement de parcs industriel, le développement du secteur du tourisme et la reconstruction du grand marché de Lomé, (ravagé par un incendie en 2013) ont été évoqués. Par ailleurs, l'opportunité d'une journée du secteur privé avec la participation de la SFI a été abordée.

L'audience avec le Président de la République du Togo a été marquée par la signature entre le gouvernement togolais et la SFI d'un accord en vue de mettre en œuvre le programme « Scaling Solar » qui permettra de produire 90 MW d'énergie solaire. En vertu de cet accord, le gouvernement togolais et la SFI collaboreront pour lancer un appel à manifestation d'intérêt à destination des producteurs indépendants d'électricité (IPP) qui financeront le projet, grâce aux prêts de la SFI. Ils construiront et posséderont les centrales solaires qui permettront de produire les 90 MW. L'électricité sera ensuite vendue à la Compagnie d'énergie électrique du Togo (CEET).

Au cours de la session de travail avec le Premier Ministre, Son Excellence Komi Sélom KLASSOU, les discussions ont tourné autour de la vision du gouvernement dans le cadre du PND.

Le Premier Ministre a rappelé les efforts du pays dans la mobilisation des ressources domestiques par la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR), l'assainissement du cadre macroéconomique, le passage du budget-moyens au budget-programme qui s'inscrit dans une planification triennale. Dans le cadre de l'amélioration des affaires, le Togo qui occupe la 137ème place dans le classement *Doing Business* 2019 de la Banque mondiale, a enregistré un progrès de 19 places par rapport au classement précédent.

Le Premier Ministre a également fait le point sur les défis qui affectent actuellement l'efficacité gouvernementale. Il a rappelé les mouvements socio-politiques de 2017 et l'année de crise de 2018 qui ont affecté le taux de croissance qui est passé à 4,7 %. Ce taux était au-dessus de 5 % depuis 2010. Il a estimé que le taux de croissance sera d'au moins 5,1 % pour l'année 2019 avec une projection à 7,6 % d'ici 2022.

Rencontre avec le secteur privé

Au cours de son séjour, l'Administrateur a rencontré quelques représentants du secteur privé, parmi lesquelles les femmes entrepreneurs togolaises (Nana Benz), l'entreprise Africa Global Recycling (AGR), et la compagnie pharmaceutique Do-Pharma. Il a eu l'opportunité d'avoir un déjeuner de travail avec quelques représentants du secteur privé et un dîner de travail avec les représentants du système bancaire.

La rencontre avec les Nana Benz a mis en relief le rôle de l'entreprenariat féminin dans l'économie du pays ainsi que son impact social. Une partie des discussions a porté sur l'impact négatif de l'incendie du marché de Lomé sur leur

activité. La question de l'accès au crédit ainsi que la fiscalité ont également été soulevé. L'Administrateur a abordé avec les Nana Benz les opportunités d'appui du GBM au travers de la SFI ainsi que l'initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures administrée par la Banque mondiale (WE-FI).

Les discussions avec les milieux bancaires ont surtout fait ressortir les besoins d'une meilleure approche de la fourniture de service financiers au travers de l'appui du GBM. L'échange a surtout fait ressortir une dichotomie entre l'approche du GBM dans sa mission de développement et de recherche d'impact et celle des banques de la place.

Visite aux Nana-Benz

Coopération avec le Groupe de la Banque mondiale

Le cadre de partenariat du Groupe de la Banque mondiale avec le Togo pour la période 2017-20 vise à jeter les bases d'une croissance inclusive et durable, sous-tendue à la fois par le dynamisme du secteur privé et par des politiques, des investissements publics et des services efficaces. La stratégie met l'accent sur le renforcement de la gouvernance, des institutions et de la responsabilité dans trois domaines d'intervention :

- Performance du secteur privé et création d'emplois ;
- Services publics inclusifs ;
- Soutenabilité écologique et résilience.

Le cadre intègre les priorités thématiques de l'IDA18, à savoir la transformation économique et la création d'emplois, la fragilité, la gouvernance, l'égalité hommes-femmes et l'atténuation du changement climatique. Actuellement, le portefeuille de la Banque mondiale au Togo comporte 17 projets et programmes, pour un montant total d'engagements de 385,2 millions de dollars. Ces opérations couvrent les secteurs suivants : agriculture, éducation, santé, énergie et mines, environnement et ressources naturelles, protection sociale, transports et télécommunications, développement urbain et résilience, gouvernance et, enfin, commerce et compétitivité.

Société financière internationale (SFI)

La stratégie de la SFI au Togo privilégie des projets dans l'industrie agroalimentaire, les infrastructures et les industries manufacturières. Elle s'emploie à nouer des partenariats avec les banques locales afin de financer ces projets en monnaie locale. De plus, la SFI développe des solutions de financement adaptées pour la microfinance et les petites et moyennes entreprises. Afin d'améliorer le climat de l'investissement, elle fournit une assistance technique pour mettre en œuvre des réformes destinées à faciliter les investissements privés.

Les engagements de la SFI en faveur du Togo s'élèvent à environ 138 millions de dollars. Les améliorations apportées dans l'environnement réglementaire ont fait progresser le Togo au 137ème rang dans le classement 2019 du rapport *Doing Business* (le pays se situait à la 150ème place en 2016). En autorisant la publication des avis de constitution via un guichet unique et en supprimant l'obtention obligatoire d'une certification d'opérateur économique, les autorités ont facilité le processus de création d'entreprise. Parmi les réformes engagées par le gouvernement, l'élaboration d'une feuille de route pour l'amélioration de l'environnement de l'activité économique, l'identification des principales mesures de court terme permettant d'améliorer les performances du Togo, l'alignement du Code des investissements sur les meilleures pratiques internationales et l'adoption de la nouvelle loi sur les zones franches. Le Togo a privatisé certaines entités publiques, notamment une compagnie d'assurance, deux banques, des hôtels et des entreprises de distribution d'énergie et de manutention de conteneurs.

Situation économique récente

Selon les analyses de la Banque africaine de développement, l'impact négatif de la crise politique de 2017 et de l'ajustement budgétaire sévère exigé par la réduction du ratio dette/PIB (de 82 % en 2016 à un objectif de 70 % en 2019) ont limité la croissance du PIB réel à environ 4,7 % en 2018. La croissance du secteur primaire était estimée à 5,1 %, tirée par l'agriculture (5,1 %) et la pêche (6,2 %). La croissance du secteur secondaire

a été plus modérée qu'en 2017 en raison de la performance moindre de l'industrie manufacturière. La situation politique freine également la croissance du secteur tertiaire, estimée à 4,4 % en 2018, contre 7,9 % en 2017. Concernant la demande, la croissance économique a été tirée par la formation brute de capital fixe qui a contribué pour 3,8 % à la croissance, et par la consommation finale. La demande intérieure plus forte s'est traduite par des exportations nettes négatives. Après avoir culminé à 9,6 % du PIB en 2016, le déficit budgétaire a été ramené à 2,1 % en 2017 pour remonter à un taux estimé à 6,7 % en 2018. L'inflation était négative en 2017 et est restée faible en 2018, estimée à 0,4 %.

La croissance du PIB réel devrait atteindre 5,0 % en 2019 et 5,3 % en 2020, dans l'hypothèse d'une résolution de la crise politique et d'un rétablissement des investissements publics et privés. L'inflation devrait se maintenir à 1,2 % en 2019 et à 2,0 % en 2020. Parallèlement à la reprise attendue de l'activité économique et des dépenses d'investissement, le déficit budgétaire devrait s'améliorer et s'établir à 1,6 % du PIB en 2019. Le déficit de la balance courante devrait également se réduire, passant d'environ 7,9 % du PIB en 2018 à 6,8 % en 2019, grâce à la vigueur des exportations (phosphates, clinker et coton).

Les pouvoirs publics ont orienté leurs principales interventions vers les secteurs agricole et énergétique et les finances publiques. Dans le secteur agricole, les principales interventions consistent à développer des agropoles et à mettre en place un mécanisme incitatif de financement agricole. Dans le secteur de l'énergie, les autorités ont finalisé la stratégie d'accès universel à l'énergie d'ici à 2025. Enfin, en matière de finances publiques, les autorités ont continué à mobiliser les recettes : elles ont renforcé les autorités fiscales, supprimé certaines exonérations fiscales et rationalisé les processus de passation des marchés. Un nouveau Plan national de développement pour 2018–2022 a été adopté en août 2018.

Cameroun, résilience et diversification

Visite de l'Administrateur

Du 10 au 13 juillet 2019, l'Administrateur Jean-Claude TCHATCHOUANG a effectué une mission conjointe au Cameroun avec M. Sergio PIMENTA, Vice-Président Afrique et Moyen Orient de la SFI, La mission avait essentiellement pour objectif de faire avec les acteurs du secteur privé et le Gouvernement le point des interventions de la SFI au Cameroun et d'échanger sur leurs attentes pour les années à venir.

La première étape de la mission s'est déroulée à Douala où la délégation a rencontré les acteurs du secteur privé, notamment la responsable de TELCAR Cocoa et partenaire de Cargill au Cameroun, Mme Kate Tometi FOTSO, les représentants du GICAM, principale association d'employeurs, et le CEO de ACTIVA, M. Richard LOWE. Les discussions ont porté sur les défis de l'environnement des affaires aussi bien pour les PME que les grandes entreprises opérant dans le secteur réel. Parmi les contraintes qui ont été évoquées figurent le coût et les vicissitudes de l'approvisionnement en énergie, la pression fiscale, la longueur et l'opacité des procédures administratives, la conjoncture macroéconomique et le niveau très bas des réserves en devises du pays qui affectent négativement les transactions avec l'extérieur. Le GICAM a par ailleurs plaidé pour un appui conséquent aux PME pour accroître les opportunités d'emplois. La SFI a relevé plusieurs opportunités à la fois pour appuyer les actions du Gouvernement dans le développement du secteur privé et pour nouer des partenariats avec les opérateurs économiques, notamment dans les services et dans l'agenda de digitalisation du pays.

Avec le personnel de la SFI à Douala

La deuxième étape s'est déroulée à Yaoundé où la délégation a rencontré le Premier Ministre, le Ministre de l'Économie et du Plan, le Ministre de l'Énergie et de l'Eau, et le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC).

Le Premier Ministre a offert un dîner de travail en son domicile en l'honneur de la délégation. Plusieurs autres Ministres dont ceux de l'agriculture et du logement notamment ont pris part à ce dîner. Les discussions ont permis de mieux comprendre les priorités et les perspectives du Gouvernement dans la résolution des contraintes auxquelles le secteur privé fait face. La SFI et le Gouvernement ont convenu de collaborer dans la mise en œuvre des réformes qui seront identifiées par la Banque mondiale ou d'autres partenaires au développement.

Avec le Ministre Alamine Ousmane MEY, Gouverneur de la Banque pour le Cameroun

Le renforcement des relations entre la SFI et la BEAC est capital en raison du rôle que joue cette dernière dans les économies de la sous-région. Des échanges constructifs ont eu lieu autour de l'infrastructure financière (Bureau de suivi des risques, marchés de capitaux, financement de l'habitat), de l'inclusion financière et d'un meilleur engagement au profit du financement des infrastructures d'intégration sous-régionale. L'importance des réserves de change dans le montage du financement des projets a été abordée également. L'équipe multisectorielle de la SFI prendra contact avec la BEAC pour organiser un atelier conjoint de partage des connaissances qui devrait jeter les bases d'un partenariat de long terme entre les deux institutions.

Au terme de la mission, la SFI s'est engagée à apportera son appui dans les secteurs suivants :

- L'environnement des affaires : la SFI contribuera à l'initiative de renforcement des capacités pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des réformes au profit du monde des affaires.
- L'énergie : la SFI est disposée à examiner de nouveau projets de production d'énergie renouvelable (hydro, gaz, solaire) pour aider le pays à faire face à la demande résiduelle à la suite de la mise en œuvre du barrage de Nachtigal. Le projet de Grand Eweng sera examiné de plus près par rapport à l'opportunité de sa réalisation et à sa viabilité.
- Agribusiness : en vue d'appuyer l'effort de diversification de l'économie, la SFI réalisera des travaux d'analyse et apportera une assistance-conseil ainsi que du financement en faveur de quelques entreprises championnes du secteur. Une réflexion approfondie sur le secteur sera effectuée dès que possible pour lancer l'ensemble des actions d'appui à l'agribusiness et à la constitution d'un pipeline de projets.

Coopération avec le Groupe de la Banque mondiale

Jugé solvable par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) en 2014, le Cameroun fait actuellement partie des pays pouvant bénéficier d'un financement mixte : l'enveloppe de l'Association internationale de développement (IDA), au titre de l'IDA-18, est d'environ 787 millions de dollars, tandis que les engagements de la BIRD atteignent 392 millions de dollars.

Sur l'exercice 2017, les premières opérations de la BIRD au Cameroun ont financé un projet de développement du secteur des transports et un projet d'amélioration du réseau de fourniture d'électricité et de réforme du secteur de l'énergie. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) s'est en outre engagée en faveur du développement de l'hydroélectricité sur la Sanaga. Le portefeuille de projets de la Banque mondiale au Cameroun comprend 18 opérations nationales financées par l'IDA, le Fonds pour l'environnement mondial et des fonds fiduciaires, et représente un engagement net d'environ 2,4 milliards de dollars.

La Banque mondiale a adopté un nouveau cadre de partenariat avec le Cameroun pour la période 2017–2021. Celui-ci est aligné sur les objectifs du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) 2010-2013 élaboré par le gouvernement. Il s'articule autour de 12 objectifs, regroupés en trois domaines d'action :

- La lutte contre la pauvreté dans les zones rurales, en particulier dans les régions septentrionales ;
- Le développement des infrastructures et du secteur privé ;
- L'amélioration de la gouvernance.

La Banque mondiale appuie le renforcement de la compétitivité du Cameroun dans les domaines de l'énergie, des transports et des télécommunications, et s'attache par ailleurs à améliorer le climat des affaires. Elle concourt également à améliorer l'offre de services publics en faveur du développement humain (mise en place d'un système de protection sociale et de développement local), en privilégiant la modernisation des infrastructures et le renforcement des capacités afin d'améliorer l'accès aux services publics de base dans les régions septentrionales.

En termes d'expansion de la production électrique, l'appui du Groupe de la Banque consiste en trois projets clés.

Le projet de centrale à gaz de Kribi qui a permis d'accroître la capacité de production électrique du pays de 216 MW. Le projet d'hydroélectrique de Lom Pangar, qui permet d'exploiter le potentiel hydroélectrique de la Sanaga (estimé à 6 000 MW). Enfin, la réalisation du projet hydroélectrique de Nachtigal pour la construction d'un barrage d'une puissance installée de 420 MW.

La Banque soutient également l'amélioration de l'intégration et du commerce au niveau régional, à travers :

Le projet régional de facilitation du transport et du transit en zone CEMAC financé par l'IDA à hauteur de 680 millions de dollars, (dont 409 millions sont destinés au Cameroun) se focalise sur les corridors de transit Douala-N'Djamena et Douala-Bangui et vise entre autres à réduire le délai de transit moyen des importations depuis la sortie du port de Douala jusqu'à N'Djamena, au Tchad, ainsi que le temps d'attente dans les installations portuaires de Douala.

Amélioration de la compétitivité agricole.

L'engagement de la Banque mondiale dans ce secteur comprend deux opérations financées par l'IDA. Le projet d'investissement agricole et de développement des marchés (100 millions de dollars apportés par l'IDA et 25 millions de dollars provenant de la Société financière internationale [IFC]) qui vise à transformer les secteurs du manioc, du maïs et du sorgho, Le projet de développement de l'élevage (pour lequel l'IDA apporte 100 millions de dollars) dont l'objectif est d' améliorer la productivité, l'accès aux marchés et les moyens de subsistance des petits éleveurs dans les zones agroécologiques concernées ;

Développement des zones rurales et amélioration des services sociaux

Le projet d'appui au programme national de développement participatif joue un rôle essentiel dans la stratégie de développement rural et appuie le Gouvernement dans la mise en place d'un mécanisme de financement décentralisé afin d'instaurer un développement de proximité participatif dans les zones rurales et d'améliorer l'accès aux services sociaux de base.

Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de santé

Le projet d'investissement à l'appui du secteur de la santé cible des activités au niveau des districts : il fournit des moyens financiers et un système d'incitations à la performance afin d'améliorer les résultats des établissements de santé dans 26 districts, couvrant au total 2,5 millions d'habitants.

En 2016, une première évaluation de l'impact de ce dispositif a constaté une amélioration sensible de l'utilisation et de la qualité des services de santé essentiels (le pourcentage d'enfants bénéficiant d'une couverture vaccinale complète est passé de 47 à 88 % dans les zones ciblées).

Amélioration de la qualité et de l'efficience du système éducatif

Le projet de renforcement des capacités dans le secteur de l'éducation et le financement apporté par l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (ETP) ont appuyé des activités visant à améliorer l'équité et la qualité de l'éducation.

Le projet d'amélioration de l'équité et de la qualité de l'éducation vise à faciliter le passage d'un système dans lequel les enseignants des écoles publiques sont financés par les familles à un système de contrat entre l'État et les enseignants. Il finance la formation des enseignants titulaires et des enseignants contractuels ainsi que la fourniture de matériel pédagogique.

Situation économique récente

Les efforts d'assainissement budgétaire engagés par les pays de la CEMAC ont amélioré les performances économiques en 2018. Cependant, l'environnement économique et financier régional demeure difficile et fragile. En 2018, la croissance du PIB réel du Cameroun a atteint 3,8 % contre 3,5 % en 2017 grâce à la demande intérieure, principal soutien de la croissance économique, notamment par la consommation et l'investissement. Le déficit budgétaire a poursuivi son déclin et est estimé à 2,6 % du PIB en 2018 contre 4,9 % en 2017 et 6,2 % en 2016.

Le financement des projets d'infrastructures réalisés dans le cadre de la politique d'émergence du pays, grâce à des prêts commerciaux et publics, a conduit à une accumulation de la dette publique qui, en 2018, a atteint 34 % du PIB (ou 38 % avec l'inclusion de la dette de grandes entreprises publiques) contre 12 % en 2007. La politique monétaire commune de la CEMAC restrictive en 2017 le demeure en 2018. L'inflation est estimée à 1,1 %, taux moins élevé que celui de la norme communautaire de 3 %. Le solde de la balance courante reste déficitaire en 2018 avec 3,2 % contre 2,7 % en 2017.

La croissance projetée du PIB réel devrait atteindre 4,4 % en 2019 et 4,7 % en 2020 grâce à la mise en activité d'infrastructures de production énergétique et de transport, et à la remontée des cours mondiaux du pétrole. Le déficit de la balance des transactions courantes devrait se stabiliser autour de 3,1 % du PIB en 2019 et 2020. Le taux d'inflation projeté devrait rester inférieur à 3 %, soit la norme communautaire.

Cependant, ces perspectives de croissance sont incertaines. Le niveau des recettes budgétaires attendues en 2019 est fortement dépendant des fluctuations des cours mondiaux du pétrole. Le pays devra poursuivre ses efforts pour la restauration de l'équilibre de ses comptes publics, la reconstitution des réserves de change et la consolidation de la parité monétaire régionale.

Les perspectives de croissance économique sont également menacées par la dégradation de la situation sécuritaire dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, en proie à une crise socio-politique persistante, où se trouvent d'importantes zones de production agricole et la plus grande entreprise agro-industrielle nationale. Si cette crise persiste, elle pourrait accroître le niveau des dépenses de défense et de sécurité, affectant ainsi les prévisions budgétaires de 2019.

L'économie camerounaise reste la plus résiliente de l'Afrique centrale par sa relative diversification, cependant elle est vulnérable du fait de la faiblesse de sa base de croissance et de sa forte exposition aux variations des cours mondiaux des matières premières.

La réalisation de projets de chaînes de valeurs dans les filières agrosylvopastorales et halieutique pourrait contribuer à renforcer sa résilience économique. Ce renforcement requiert une amélioration de la compétitivité de l'économie, notamment par un plus grand soutien à la facilitation des transports, au développement du secteur privé et du commerce régional vu la position géographique du pays.

Afin d'atteindre l'émergence économique de la Vision 2035, le gouvernement a mis en œuvre, sur la base du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE 2010–2020), étape décennale de la Vision 2035, un important programme d'investissement. La réalisation de projets structurels dans des secteurs clés de l'économie permettra d'accélérer la croissance, de promouvoir et de créer des emplois pour réduire la pauvreté. Le gouvernement a déjà réalisé différents ouvrages de production électrique afin de résorber le manque d'infrastructures du secteur, d'accroître la capacité installée actuelle de 1300 mégawatts, et vise à en faire un secteur clé de l'exportation.

Ces bonnes perspectives peuvent toutefois être affectées par des risques externes et internes, au premier rang desquels la volatilité des prix des matières premières, et un ajustement régional de la CEMAC incomplet conjugués au resserrement des conditions financières.

Ces risques sont également liés aux menaces séparatistes dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, aux attaques terroristes de la secte islamiste Boko Haram dans l'Extrême-Nord, à de nouveaux retards dans la mise en exploitation des grands projets d'infrastructures, mais également à la matérialisation des passifs contingents des entreprises publiques.

PROJETS APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE AU PROFIT DES PAYS DE NOTRE GROUPE AU COURS DE LA PÉRIODE SOUS REVUE

Le 1er juillet 2019 – **BÉNIN** – Projet de transformation numérique du monde rural - $100 millions

Le 2 juillet 2019 – **COMORES** – Projet d'approche globale du renforcement du système de santé – $30 millions

Le 9 juillet 2019 – **GUINÉE** – Projet de la petite enfance et de l'éducation de base – $50 millions

Le 24 juillet 2019 – **MAURITANIE** – appui budgétaire pour la concurrence et le développement des compétences - $50 millions

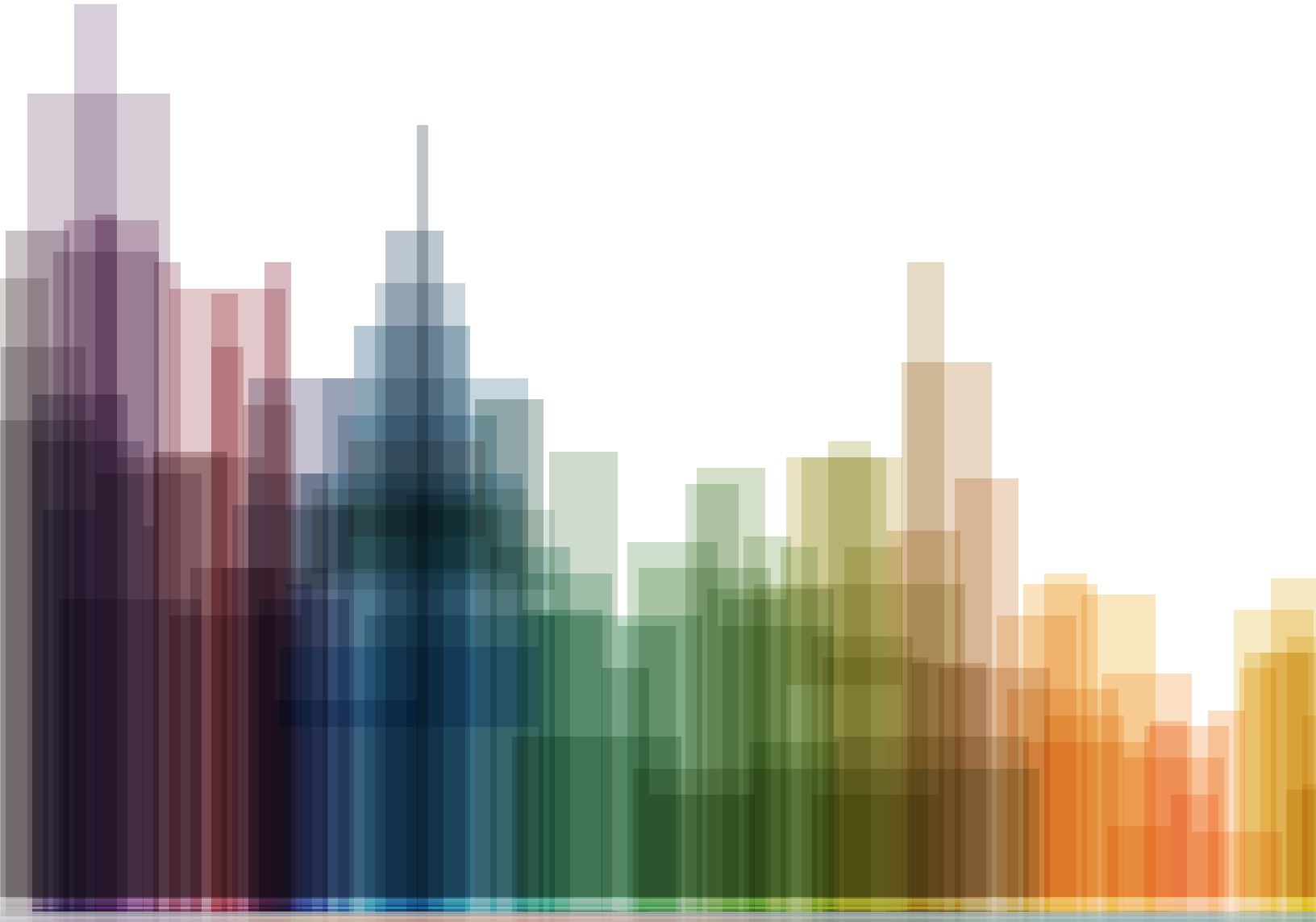

LE GROUPE AFRIQUE II comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, Cabo Verde, la République Centrafricaine, le Tchad, les Comores, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, l'Île Maurice, le Niger, São Tomé & Príncipe, le Sénégal, le Togo.

BULLETIN MENSUEL DU BUREAU DE L'ADMINISTRATEUR DU GROUPE AFRIQUE II (EDS13)

Rédaction : Bureau de l'Administrateur (EDS13)
Édition : Bureau de l'Administrateur (EDS13)
Conception graphique : GCS, Creative Services, Groupe de la Banque mondiale. Illustration © iStock/shuoshu.
Impression : Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC.

Pour toute contribution ou suggestion, veuillez contacter Abdoul Karim OURO SAMAH,
aallassan@worldbank.org, tél. : +1 (202) 458 1158 | fax : +1 (202) 522 1585.

Ce bulletin mensuel est aussi disponible sur le site web du Bureau de l'Administrateur, à l'adresse www.worldbank.org/eds13.